

1666/2

CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE  
APPLIQUEE POUR LE DEVELOPPEMENT

BEN AKNOUN ALGER

BILAN DE LA DEMANDE  
SOCIALE D'EMPLOI  
1966 à 1985

QUELQUES POINTS DE REPÈRES  
SUR LA DEMANDE D'EMPLOI  
DES PERSONNES AGEES ( 65 Ans et Plus)  
ET DES ENFANTS ( 05 à 14 Ans )

PRE - RAPPORT N°

Centre de Recherches en Economie  
Appliquée pour le Développement  
CREAD  
DOCUMENTATION  
DATE D'INSEE 24.12.88  
No D'ORDRE 3900

Equipe "Emploi"

Février 1988

MUSETTE MAHMAD SAIB

A V E R T I S S E M E N T

-----

Ces quelques repères sur la demande d'emploi des personnes âgées et des enfants sont présentés en complément de l'étude globale sur la demande sociale de l'emploi ( bilan et perspectives ) dans le cadre d'une convention entre le C.R.E.A.D. et l'I.N.T.

L'objet de cette convention vise particulièrement l'évaluation des tendances passées du comportement d'activité de la population en âge de travailler ( 15 - 64 ans ) en vue de l'élaboration d'une projection à l'horizon 2 000.

S O M M A I R E

	Page
AVERTISSEMENT :.....	3
INTRODUCTION GENERALE .....	4
1. BILAN DE LA DEMANDE D'EMPLOI DES PERSONNES AGEES ( 65 ANS ET PLUS ).....	7
2. BILAN DE LA DEMANDE D'EMPLOI DES ENFANTS ( 05 à 14 ANS ) .....	30
CONCLUSION GENERALE .....	47
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	50
PLAN DETAILLE .....	53

I N I R O D U C T I O N

## I N T R O D U C T I O N

-----

L'étude de ces deux sous-populations ( Personnes âgées et Enfants ) permet de compléter l'analyse de la demande sociale de l'emploi qui concerne essentiellement la population en âge de travailler.

L'exclusion de ces sous-populations de la préoccupation de l'heure ne réduit nullement leur existence, ni encore leurs poids respectifs dans l'activité économique dans son ensemble.

Deuxième lien commun, les personnes âgées et les enfants exercent, dans une grande proportion, dans le secteur informel. Ils ne bénéficient dans ce cas d'aucune protection et se trouvent dans une certaine mesure livrés à l'exploitation.

Troisième rencontre du destin, ces deux phénomènes apparaissent "marginaux" selon les chiffres officiels : leurs taux d'activité sont inférieurs à l'unité ( - 1 % ).

Notre objectif, en esquissant ces repères, est de déterminer les tendances passées afin de pouvoir pondérer leurs impacts sur la population active dans les années à venir à l'horizon 2000.

Pour ce faire et dans la durée de l'échéance fixée, nous avons travaillé exclusivement sur les documents officiels, les données statistiques globales et les rapports gouvernementaux. La sécheresse d'informations sur ces

phénomènes en Algérie nous a permis de livrer une réflexion sociologique, tout à fait sommaire.

Ces deux dossiers sont structurés de la même manière :

1/ dans un premier temps, l'objet est délimité dans ces contours politico-juridiques ; il est suivi d'un questionnement systématique sur le phénomène.

2/ Ensuite, les tendances générales de l'évolution des taux d'activité sont présentées et des seuils de fiabilité apposés.

3/ Puis, nous proposons une brève description des composantes de la population active .

4/ Enfin, quelques pistes sont dégagées concernant les déterminants de la demande d'emploi pour chaque catégorie.

Les résultats auxquels on abouti soulignent la nécessité d'intégrer l'activité économique de ces deux sous-populations dans la définition d'une politique globale de l'emploi.

PREMIERE PARTIE  
=====

LA DEMANDE D EMPLOI  
DES PERSONNES AGEES ( 65 ANS ET PLUS )

Page

1.	Définition de l'objet d'Etude .....	08
2.	Tendances de l'Activité des Personnes Agées .....	11
3.	Remarques sur les Composantes de la Population Active des Personnes Agées .....	17
4.	Les Facteurs de la Demande d'Emploi de la Population Agée de 65 ans et plus .....	25
	Notes de Référence .....	27

## 1. Définition de l'objet d'étude.

Pour cerner notre objet, nous estimons nécessaire de voir de quelle manière l'emploi des personnes âgées fait problème et à quel âge précisément. Après un rappel du contexte politico-juridique, nous dégageons quelques éléments de réflexions pouvant structurer une problématique portant sur l'activité des personnes âgées en Algérie.

### 1.1. L'emploi des personnes âgées 65 ans et plus.

Toute politique en matière d'emploi, qui se veut "rationnelle", exclut les personnes considérées "inaptes" au travail. Cette inaptitude peut être un effet d'un accident de travail, d'un problème de santé ... tout comme du vieillissement

Cette rationalité économique élimine ainsi toute personne atteinte par la vieillesse du circuit formel, sauf exception bien entendu. Cette exclusion ne signifie pas pour autant nécessairement une cessation d'activité. C'est ainsi qu'on peut affirmer que l'emploi des personnes âgées n'est pas, proprement dit, un problème économique, mais constitue une préoccupation d'ordre social.

En Algérie, le problème de la vieillesse ne se pose pas de la même manière que dans les pays européens (1). Au contraire, un programme gouvernemental est mis en oeuvre pour maîtriser la croissance démographique : la forte fécondité enregistrée durant les décennies écoulées est considérée excessive. Dans ces conditions, l'emploi des personnes âgées devient, à la limite, anachronique : l'hypothèse rationaliste serait la libération des postes par les personnes atteintes de la limite d'âge à la retraite. Cependant, face à la crise de l'agriculture, les personnes âgées contribuent de manière considérable au maintien du niveau de la production agricole.

Le rapport des personnes âgées à l'emploi apparaît ainsi sous deux angles totalement opposés : d'une part leur force de travail est estimée indispensable, et d'autre part, leur mise en retraite est décrétée obligatoire à 65 ans.

### Pourquoi le groupe 65 ans et plus ?

Le choix de l'étude de cette tranche de la population repose sur deux considérations :



1. L'étude de "la demande sociale d'emploi" « Bilan et perspective" concerne le groupe "15 - 64 ans". Quoique exclue de la vision centrale, la classe "65 ans et plus" fait partie intégrante de la "population active".

2. La norme internationale fixe le troisième âge à 60 ans (2). La politique sociale de l'Etat algérien gère la vieillesse à compter de 65 ans et plus (3) ; L'âge minimum à la retraite est distinct Selon le sexe : 55 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes (4). Cependant l'âge obligatoire de la cessation d'activité, pour les personnes remplissant les conditions à la retraite, est à 65 ans.(5)

### 1.2. Le contexte politico-juridique algérien.

La gestion de la vieillesse par l'Etat algérien n'a connu de changement réel que durant les années 1980.

- Le système de retraite obéissait encore en 1982 à la législation coloniale. L'adoption de loi instituant un régime unique de retraite en 1983 marque une rupture "qualitative" d'avec la pluralité des régimes existants (6)

- La prise en charge des personnes âgées indigentes était antérieurement assurée exclusivement par des associations bénévoles à caractère humanitaire. En 1980, les foyers pour personnes âgées (de 60 ans et plus) ou handicapées (de 15 ans et plus) sont créés, et font désormais partie intégrante des attributions gouvernementales (7).

- Sur le plan médical, si les personnes âgées bénéficient des soins gratuits, les services sanitaires n'assurent pas encore des soins spécialisés en gériatrie (8).

Ces trois séries de mesures reposent sur une volonté de l'Etat exprimée à maintes reprises (9), d'accorder un soutien permanent à la "famille" (10), la seule institution responsable, en dernière instance, de prendre en charge la vieillesse.

Ce mode de gestion, intervenu à une conjoncture cruciale de crise économique, exclut toute possibilité de maintien en activité des personnes âgées de 65 ans (11).

Cependant, il ne leur est pas interdit d'exercer en "indépendant", dans le secteur privé ; de plus il est même toléré aux personnes âgées de s'adonner à des activités non-réglementaires (dans le secteur informel).

1.3. Éléments d'une problématique de la demande d'emploi des personnes âgées.

Le fondement d'un phénomène social revient à son intensité, à son ampleur et aux conséquences engendrées d'une manière générale.

Statistiquement, le poids de cette sous-population en rapport avec la population totale est infime : 3,91 % en 1985. Il est en progression par rapport à 1977 (3,64 %) mais en baisse relative à 1966 (4,60). En terme absolu, le nombre des personnes âgées a augmenté de 1966 à 1985 et atteint 850.000 en fin de période.

Sur cet effectif 110.000 personnes âgées travaillent, soit 12,97 % de l'ensemble de la population de cette classe d'âge. Si en terme de "taux d'activité", cette population peut être considérée comme marginale (- 1 %) durant toute la période de 1966 à 1985, par rapport à soi, cette catégorie mérite une attention particulière.

D'abord, ce taux de 12,97 % doit être considéré comme un seuil minimum. Est-ce que le reste est réellement inactif ? Où sont-ils ? Que font-ils ?

Ensuite, concernant le travail des personnes âgées, il est utile de situer le type d'activité qu'ils exercent. Ce qui nous permet de vérifier si réellement cette population occupe des postes qui pourraient être libérés, ou alors leur travail ne constitue aucune entrave à la politique de l'emploi en général.

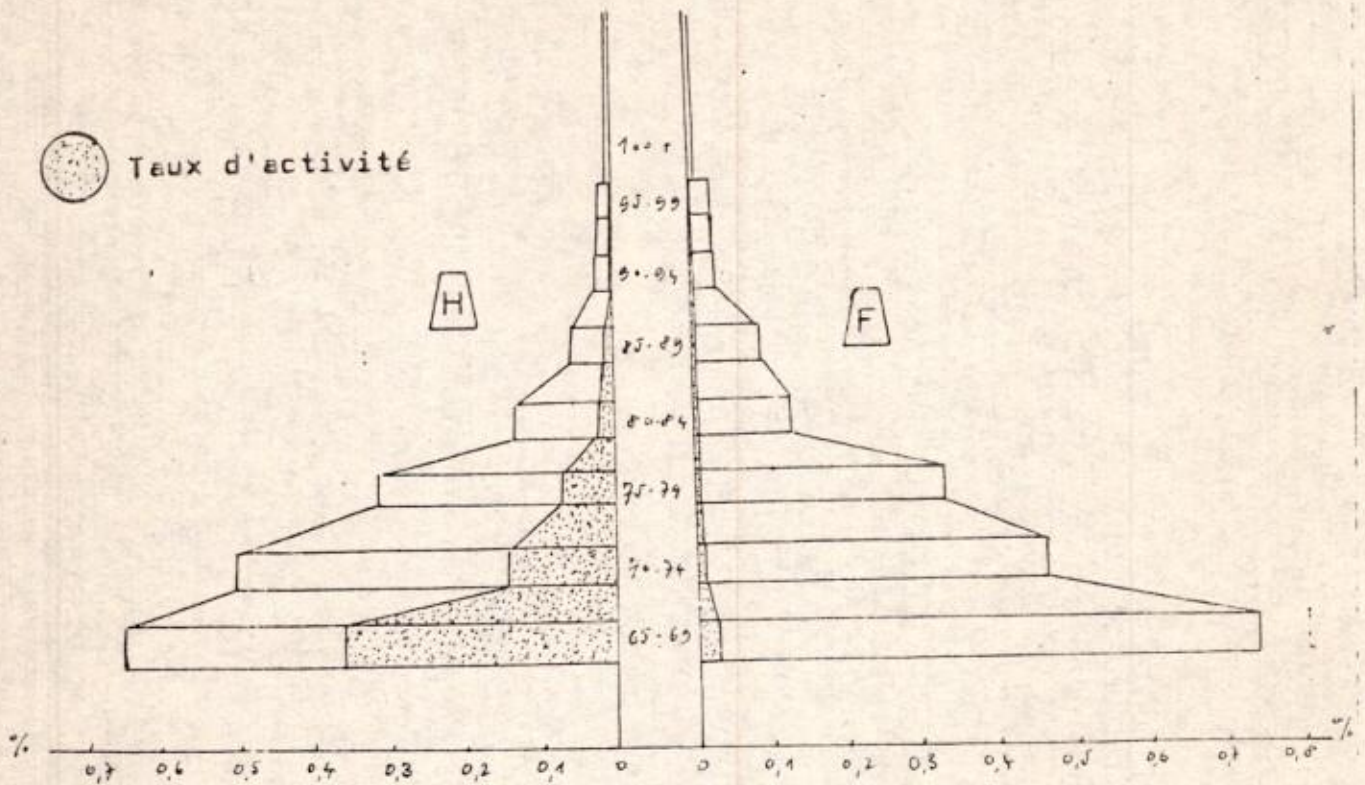
Le deuxième volet de notre questionnement consiste à cerner les facteurs qui déterminent la demande d'emploi des vieux. L'émergence d'un phénomène, géré récemment, relatif aux personnes âgées indigentes, indique que la "solidarité familiale" est menacée (12). Une catégorie de personnes âgées travaille pour survivre.

Outre, la nécessité financière occasionnée par l'éclatement ou la nucléarisation d'une fraction des cellules familiales, il y a aussi le retour au travail des retraités : cette reprise ne signifie pas seulement une aliénation probable, mais aussi un besoin de sauvegarde d'un statut social menacé de "mort" par la cessation d'activité.

Ce questionnement et les hypothèses développées nous servent de trame pour la réalisation de cette étude. L'évolution du taux d'activité des personnes

1.(A) Projection des taux d'activité des personnes âgées  
sur le Pyramide des ages en 1985

Schéma N° 01

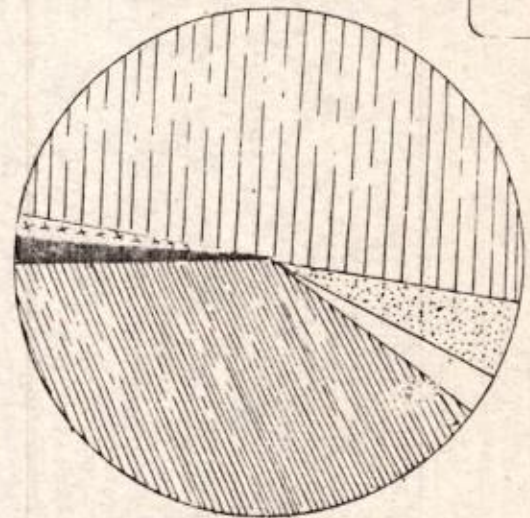
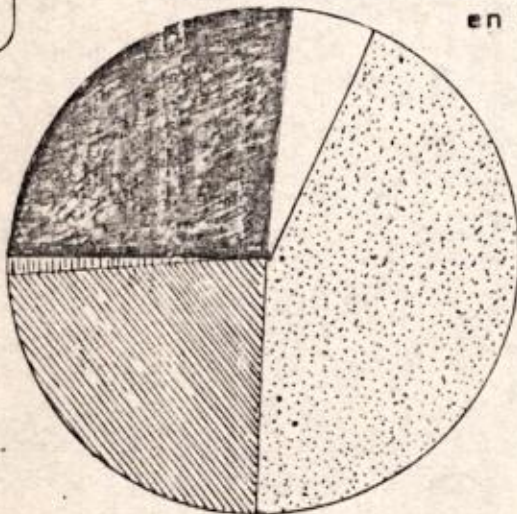


Source : MOD 1985 (ONS) Alger 1987

1.(B).  
Les Personnes âgées selon la situation individuelle  
en 1985

H

F



- Occupée
- Sans Travail
- Retraité
- Femme Partiellement Occupée
- Infirmes
- autres

2. L'activité des personnes âgées de 1966 à 1985.

L'observation de l'évolution de l'activité économique des personnes âgées est présentée selon deux modes de calcul de leur contribution, à travers les variables : sexe, âge et strate. Ensuite, on essaie de voir le rythme d'évolution des composantes de la population active, les "sans travail" et "les occupées". Ces tendances générales dégagées, nous proposons une deuxième hypothèse, qui nous semble la plus réaliste, portant sur l'activité des personnes âgées.

2.1. Evolution de l'activité économique des personnes âgées.

L'activité des personnes âgées peut être mesurée selon deux formules :

- taux de participation.
- taux d'activité.

Chaque mode de calcul nous donne un ordre d'activité distinct .

Tableau n° 1 : EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES PERSONNES AGEES DE 65 ANS + A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE 1966 A 1985.

Taux / Sexe	Année		1966	1977	1985
	M	F			
Taux de participation à l'activité économique (1)	M		3,10	3,57	2,73
	F		3,41	2,62	1,87
	T		3,12	3,47	2,66
Taux d'activité (2)	M		1,39	1,13	1,01
	F		0,06	0,05	0,06
	T		0,73	0,59	0,51

SOURCE : RGFH 1966 - 1977 et MOD 1985.

(1) Tx Participation :  $\frac{\text{Total de la population active des pers. âgées}}{\text{La population active totale}}$

(2) Tx d'activité :  $\frac{\text{Total de la population active des pers. âgées}}{\text{La population algérienne totale}}$

En considérant le taux de participation des personnes âgées à l'activité économique, on relève une légère progression, des deux sexes ensemble, entre 1966 et 1977 ; pour la période suivante, le taux est relativement en baisse. Cette

En terme de taux d'activité, on peut constater une baisse régulière de 1966 à 1985 : il passe de 0,73 % à 0,51 % ; la population masculine obéit au même rythme de régression, tandis que le taux féminin reste au même niveau, 0,6 % en 1966, comme en 1985.

2.1.1. Tendances de l'activité selon l'âge et le sexe.

Si le taux d'activité à l'échelle nationale reste pour toute la période considérée inférieur à l'unité (- 1 %), le taux des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population totale de la même catégorie, indique une proportion appréciable : 16,67 % en 1966. Ce taux baisse légèrement à 16,12 % en 1977 et descend plus rapidement en 1985 à 12,97 %.

Ces taux nous donnent une image globale de l'activité. Cependant à l'intérieur de ce groupe, des classes d'âge distinctes apparaissent.

Tableau n° 2 : EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES PERSONNES AGEES 65 + SELON LE SEXE DE 1966 A 1985. - (TAUX D'ACTIVITE) -

Sexe	Année	1966	1977	1985
	Age			
MASC.	65-69	42,0	41,90	36,32
	70-74	30,1	30,15	27,81
	75 +	*	16,25	15,86
	65 + TOTAL	33,44	30,71	26,87
FEM.	65-69	*	1,80	2,56
	70-74	*	1,75	1,55
	75 +	*	0,61	0,13
	65 + TOTAL	1,37	1,39	1,39
ENSEMBLE	65-69	*	22,10	18,26
	70-74	*	16,56	13,64
	75 +	*	8,15	7,03
	65 + TOTAL	16,67	16,12	12,97

SOURCE : RGPH 1966 - 1977 et MOD 1985

NOTE : Taux d'activité =  $\frac{\text{Pop. active de l'âge "x"}}{\text{Pop. totale de l'âge "x"}}$

A la lumière du tableau n° 2, on peut facilement observer que l'intensité de l'activité des personnes du groupe "65-69" en 1977 reste très importante, soit 22,10 %. Tandis que celle du groupe "75 ans et +" coïncide presque à la moitié (8,15 %) de la moyenne globale (16,12 %). La même tendance peut être relevée pour l'année 1985, et ce pour les deux sexes.

. La distinction selon le sexe indique que l'activité masculine est nettement plus intense que celle des femmes ; mais on observe une stagnation de l'activité féminine, soit 1,4 %, durant toute la période. Par contre, l'activité masculine enregistre une baisse relative de 33 % en 1966 à 27 % en 1985. Cet écart entre les deux sexes est aussi manifeste selon la strate.

### 2.1.2. Evolution de l'activité selon la strate.

La mise en relief des différences selon la strate est peu explicite à travers les chiffres.

Tableau n° 3 : EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES PERSONNES AGEES 65 ANS + SELON LE SEXE ET LA STRATE DE 1966 A 1985.

Strate	Année		1966	1977	1985
	Sexe				
Urbaine	MASC.		29,74	31,86	*
	FEM.		2,34	2,36	*
	TOT.		14,65	16,33	*
Rurale	MASC.		35,30	30,06	*
	FEM.		0,79	0,71	*
	TOT.		17,78	15,98	*
Nationale	MASC.		33,44	30,71	26,87
	FEM.		1,37	1,37	1,39
	TOT.		16,67	16,12	12,97

SOURCE : RGPH 1966 - 1977 et MOD 1985.

(\*) Chiffres non disponibles.

Si la tendance observée entre 1966 et 1977 est celle d'une régression, par contre à travers la strate, on remarque une faible progression en milieu urbain, (de 14,65 % à 16,33 %), et une baisse relative en zone rurale (17,78 % à 15,98 %).

D'autre part, on peut constater un comportement d'activité opposé des sexes selon la strate :

- le taux des hommes actifs en milieu rural est supérieur à la zone urbaine.
- le taux de femmes actives en zone urbaine est trois fois plus important que celui enregistré dans le monde rural.

. Cette lecture des tendances de l'évolution de l'activité des personnes âgées indique une baisse relative en fin de la période étudiée, et le taux paraît infime (0,53 %) d'une manière générale ... Autrement dit le comportement d'activité des personnes âgées peut être, selon la logique statistique, considéré non phénoménal.

En terme réel et absolu en 1985, il s'agit de 100.000 personnes âgées qui échapperaient à l'analyse, soit une personne âgée sur huit serait mise dans "l'isoloir".

## 2.2. Evolution des composantes de l'activité des personnes âgées.

La population active du troisième âge est constituée de deux catégories :

- les occupés.
- les sans travail demandeurs d'emploi.

Pour saisir le poids de chaque composante, nous présentons les deux modes de calcul de la contribution à l'activité économique.

. En considérant le taux de participation on relève (cf. Tableau n° 4) :

- une chute lente de l'occupation des personnes âgées d'une manière générale de 1966 à 1985 : 3,81 % à 2,81 %.

- une progression des "sans travail" de 1966 à 1977 (1,52 % à 3,25 %) et une baisse relative, pour la période suivante, à 1,30 %. L'estimation des services de l'ONS est statistiquement nulle pour les femmes âgées demandeuses d'emploi.

Tableau n° 4 : EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES AGEES A L'ACTIVITE  
DE 1966 A 1985.

Situation \ Année \ Sexe		1966	1977	1985
Occupation (1)	M	3,82	3,56	2,89
	F	3,68	2,89	1,97
	T	3,81	3,52	2,81
STR (2)	M	1,51	3,35	1,35
	F	1,67	1,02	-
	T	1,52	3,25	1,30

SOURCE : RGPH 1966 - 1977 et MOD 1985.

(1) : Tx occ. :  $\frac{\text{Personnes \u00e2g\u00e9es occup\u00e9es}}{\text{Population occup\u00e9e totale}}$

(2) : Tx STR :  $\frac{\text{Personnes \u00e2g\u00e9es sans travail}}{\text{Population totale sans travail}}$

Quant aux taux d'activit\u00e9, on constate (cf. tableau n° 5) :

- l'occupation en g\u00e9n\u00e9ral, dans un premier temps, baisse de 0,14 % et se stabilise \u00e0 0,5 % pour la deuxi\u00eame p\u00e9riode. Le taux d'occupation f\u00e9minine demeure constant \u00e0 0,06 % ; tandis que celui des hommes suit la tendance nationale.

- les taux des "sans travail" sont identiques entre 1966 et 1977 (0,11 %) et ils baissent pratiquement \u00e0 z\u00e9ro en 1985. Les donn\u00e9es sur les femmes sont statistiquement nulles.

Tableau n° 5 : EVOLUTION DES COMPOSANTES DE L'ACTIVITE DES PERSONNES AGEES - 65 ANS ET +, SELON LE SEXE DE 1966 A 1985.

Taux \ Année \ Sexe		1966	1977	1985
Occupation (1)	M	1,18	0,93	0,97
	F	0,06	0,05	0,06
	T	0,62	0,48	0,50
STR (2)	M	0,21	0,20	0,04
	F	-	-	-
	T	0,11	0,11	0,04

SOURCE : RGPH 1966 - 1977 et 1985.

(1) Tx Occ. :  $\frac{\text{Total occup\u00e9 65 ans et +}}{\text{Population alg\u00e9rienne totale}}$

(2) Tx Str. : Total STR de 5 ans et +



### 2.3. Tendances générales et limites statistiques.

L'évolution globale de l'activité des personnes âgées de 65 ans et plus est relativement en baisse, de 0,73 % en 1964 à 0,51 % en 1985 ; quoique en terme absolu l'effectif augmente par rapport à l'âge, la classe "65-69 ans" demeure prédominante ; tandis qu'en considérant le sexe, sur 100 personnes qui travaillent on compte seulement cinq femmes.

Cette observation des tendances de l'activité de cette catégorie repose sur une vision de la population active en soi.

Quelques remarques sur "la situation individuelle" des personnes âgées apportent des nuances à nos certitudes.

. On constate en 1985 :

- une fraction infime (0,02 %) de "femmes" partiellement occupées", mais en terme absolu, le chiffre ( 5 000 ) représente un accroissement de 80 % de la population féminine âgée occupée, ce qui est loin d'être négligeable.

- sur une population de 3,91 % on compte 0,86 % de retraités dont 0,77 % de sexe masculin. En considérant qu'il y a au moins une chance sur dix pour qu'un retraité retourne au travail, on peut aisément additionner 0,09 % d'actifs supplémentaires.

- En faisant abstraction des "infirmes" (bien qu'ils ne sont pas tous inaptes au travail), des "femmes au foyer", il nous reste 1,30 % "d'autres inactifs" dont 0,43 % de sexe masculin. A la limite, un dixième de cette population peut être considéré actif, soit 0,04 %.

Notre deuxième taux d'activité en 1985 serait alors :

$0,50 + 0,02 + 0,09 + 0,04$  soit 0,65 %, ce qui représente en terme absolu 140.000 personnes âgées actives.

Ce mode de lecture des tendances de l'activité du point de vue quantitative doit être apprécié avec des réserves. Pour comprendre de manière beaucoup plus précise l'activité des personnes âgées, nous <sup>EN</sup> proposons, dans la section suivante, une lecture qualitative.

3. Remarques sur les composantes de la population active des personnes âgées.

Deux composantes essentielles apparaissent à travers la définition de l'activité : les "sans travail" et les "occupées". Les personnes âgées sans travail à la recherche d'un emploi sont peu nombreuses par rapport aux occupées. On s'arrêtera un instant sur leur cas ; mais nous développerons particulièrement les traits caractérisants la population âgée occupée. Ensuite, nous proposerons quelques repères des activités des personnes classées statistiquement inactives.

3.1. Les personnes âgées "sans travail" : qui sont-ils ?

Pour cerner les principaux traits de cette population, nous ferons un rappel de l'évolution de 1966 à 1977 selon la strate et le sexe. Ensuite, nous ferons le point sur la situation qui prévalait en 1977, selon la strate, le sexe, l'âge quinquennal et les deux catégories des "sans travail".

Les personnes se déclarant à la recherche d'un emploi sont en majorité des hommes : ils sont à 98 % en 1966 comme en 1977. En terme absolu, 5.000 personnes sont venues rejoindre les rangs des "sans travail".

Tableau n° 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION AGEE DE 65 ANS ET + DEMANDEUSE D'EMPLOI (STR) SELON LE SEXE ET LA STRATE DE 1966 A 1977.

Année Sexe Strate	1966			1977		
	URB	RUR	TOT.	URB	RUR	TOT.
MASCULIN	5.303	7.374	12.677	7.193	10.321	17.514
%	41,02	57,04	98,06	40,42	58,00	98,42
FEMININ	160	91	251	139	143	282
%	1,24	0,70	1,94	0,78	0,80	1,58
TOTAL	5.463	7.465	12.928	7.332	10.464	17.796
%	42,26	57,74	100,0	41,20	58,80	100,0

SOURCE : RGPH 1966 - 1977.

La ventilation selon la strate démontre que les personnes âgées sans travail en milieu rural enregistrent un taux constant et supérieur (58,8 %) à celui calculé en zone urbaine. L'écart en terme absolu se creuse davantage, de 2.000 en 1966 il passe à 3.000 en 1977.

L'observation de la situation des personnes âgées sans travail en 1977 révèle des comportements spécifiques intéressants.

Tableau n° 7 : REPARTITION DE LA POPULATION AGEÉE DE 65 ANS ET PLUS DEMANDEUSE D'EMPLOI (STR) SELON L'AGE, LE SEXE ET LA STRATE EN 1977.

STRATE \ SEXE \ STR \ AGE	MASCULIN			FEMININ		
	STR1	STR2	TOTAL	STR1	STR2	TOTAL
<u>URBAINE</u>						
65 - 69	44,3	8,9	53,4	33,8	32,4	86,2
70 - 74	27,7	3,5	31,2	14,4	-	14,4
75 - 79	7,9	1,1	9,0	11,5	-	11,5
80 et +	4,6	2,0	6,6	7,9	-	7,9
T O T A L	84,5	15,5	100,0	67,6	32,4	100,0
<u>RURALE</u>						
65 - 69	43,4	7,6	51,0	17,4	23,2	40,6
70 - 74	23,4	4,2	27,9	30,8	-	30,8
75 - 79	11,5	2,2	13,7	-	9,1	9,1
80 et +	6,7	0,7	7,4	11,2	8,3	19,5
T O T A L	85,3	14,7	100,0	59,4	40,6	100,0
ENSEMBLE	85,0	15,0	100,0	63,5	36,5	100,0

SOURCE : RGPH 1977.

. Les deux classes des "sans travail" apparaissent :

- Sans travail ayant déjà travaillé.
- Sans travail n'ayant jamais travaillé.

Si pour les hommes cette distinction serait invraisemblable (ou à la limite une erreur du recenseur), la situation des femmes "n'ayant jamais travaillé et qui cherchent du travail" semble tout à fait logique, et relève de leur condition matrimoniale.

. Selon la tendance générale elles sont relativement plus nombreuses dans le monde rural (40,6 %) que dans le milieu urbain (32,4 %).

. Par ailleurs, l'observation selon le groupe d'âge pour cette même catégorie (STR2) indique que la classe "65 - 69 ans" est plus disposée à l'emploi que les classes avancées. Pour les hommes, ils sont à 50 % de cette classe d'âge quelque soit le secteur d'habitat. Mais pour les femmes, la part de la classe "65-69 ans" est plus importante (66 %) en milieu urbain qu'en milieu rural (40 %) ; ce qui est distinct de la tendance générale.

3.2. Quelques caractéristiques de la population occupée âgée de 65 ans et plus.

3.2.1. Le travailleur rural, un agent économique qui n'a pas d'âge.

Sur l'ensemble de la population occupée âgée de 65 ans et plus en 1966 comme en 1977, on relève 95 % des éléments masculins. La contribution visible des femmes ne dépasse pas 5 % durant toute la période.

Tableau n° 8 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES PERSONNES AGEES DE 65 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LA STRATE DE 1966 A 1977.

Année / Sexe / Strate	1966			1977		
	URB	RUR	TOT.	URB	RUR	TOT.
MASCULIN	19.810	52.135	71.945	28.477	49.854	78.331
%	26,24	69,06	95,30	34,59	60,55	95,14
FEMININ	2.258	1.290	3.548	2.842	1.159	4.001
%	2,99	1,71	4,70	3,45	1,41	4,86
TOTAL	22.068	53.425	75.493	31.319	51.013	82.332
%	29,23	70,77	100,0	38,04	61,96	100,0

SOURCE : RGPH 1966 - 1977.

Par ailleurs, on peut constater que le travailleur rural masculin enregistre le taux le plus élevé en 1966 (69 %) ; ce taux est réduit légèrement en 1977 à 60 %. Par contre les femmes âgées occupées sont relativement plus importantes en milieu urbain qu'en zone rurale.

3.2.2. La population masculine âgée occupée est essentiellement dans l'agriculture.

Quelque soit la classe considérée des personnes âgées, on enregistre un taux de plus de 50 % des hommes concentrés dans la branche d'activité économique "Agriculture" ; et ce en 1966 comme en 1977 (cf. tableau n° 9).

Tableau n° 9 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE OCCUPEE AGEE DE 65 ANS ET PLUS SELON LA B.A.E. EN 1966 ET 1977.

Année		1977				1966
BAE	AGE	65-69	70-74	75 - 79	80 et +	65 ans et +
-	AGRICULTURE	54,6	59,4	62,4	63,4	69,6
-	INDUSTRIE	6,6	6,6	4,7	4,6	
-	HYDROCARBURES	0,1	0,1	0,3	0,2	4,5
-	AUTRES INDUSTRIES	0,9	0,7	0,7	0,6	
-	B T P	6,6	5,2	2,3	1,7	3,1
-	TRANSPORTS	2,4	1,8	0,4	1,7	1,3
-	COMMERCE	12,1	14,0	14,6	15,5	9,1
-	ADMINISTRATION	10,4	8,6	9,3	7,7	
-	N D					9,0
-		2,7	1,3	1,7	1,8	3,4
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : RGPH - 1977 - 1966.

La branche "commerce" apparaît en deuxième position avec un taux variant de 12 % à 15 % selon les classes d'âge en 1977. Cette branche n'enregistrait qu'une proportion de 9,1 % en 1966.

Pour mieux apprécier la distinction selon la branche d'activité, nous pouvons reconsidérer la situation en 1977 à titre indicative.

Tableau n° 10 : REPARTITION DE LA POPULATION OCCUPEE MASCULINE AGEE DE 60 ANS ET + SELON LA BAE ET LA STRATE.

BAE \ STRATE	AGRIC.	INDUS.	BTP	SERVICE	IND.	TOTAL
URBAIN	16,49	15,00	11,08	52,89	4,54	100,00
RURAL	76,75	3,97	5,08	12,44	1,76	100,00

SOURCE : RGPH 1977.

NOTE : Un biais important concernant l'âge (60 ans) introduit dans ce tableau peut expliquer le décalage selon la strate et la branche.

On relève d'après ce tableau une distinction nette de l'occupation :

- 53 % des personnes âgées en milieu urbain sont dans les "services", contre seulement 12,44 % en milieu rural.
- 77 % des personnes occupées en milieu rural sont dans l'agriculture.

3.2.3. La majorité des personnes âgées occupées sont des "travailleurs agricoles".

La prédominance de l'occupation des personnes âgées étant <sup>dans</sup> le milieu rural et dans la branche "Agriculture", on constate aussi qu'ils sont avant tout des "travailleurs agricoles" : 69 % en 1966, ils ne sont que 51 % en 1977 (y sont compris les 60 ans et plus). La catégorie "ouvriers/artisans et manoeuvres" représente un taux appréciable : 10 % en 1966, ils sont à 19 % en 1977.

Tableau n° 11 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE OCCUPEE AGEES DE 65 ANS ET + SELON LA CSP EN 1966 ET EN 1977.

C S P	Année	Age	1966	1977
			65 et +	60 et +
- Travailleurs Agricoles			68,7	51,7
- Ouvriers/Artisans/Manoeuvres			10,4	19,4
- Trav. Services/Adm.			9,0	13,1
- Commerçants/Vendeurs/Prop./Gérants.			8,1	11,6
- Autres			3,8	4,2
T O T A L			100,0	100,0

SOURCE : RGPH 1966-1977.

3.2.4. "Indépendants" ou "salariés permanents", les personnes âgées restent occupées.

La "situation dans la profession" est un paramètre disponible seulement pour l'année 1977. L'éclairage est cependant puissant.

Tableau n° 12 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE OCCUPEE AGEE DE 65 ANS ET + SELON LE GROUPE D'AGE QUINQUENNAL ET LA SITUATION DANS LA PROFESSION.

Situation Age	EMPL.	INDEP.	COOP.	SAL.PER	SAL SAI.	AIDE FAU.	N.D.	TOTAL
- 65 - 69	0,44	28,52	3,38	20,21	4,62	0,03	0,14	57,34
- 70 - 74	0,32	14,79	1,57	7,71	2,10	0,05	0,07	26,61
- 75 - 79	0,21	6,97	0,58	2,59	0,86	0,04	0,01	11,26
- 80 et +	0,05	3,06	0,21	1,12	0,34	0,01	-	4,79
ENSEMBLE	1,02	53,34	5,74	31,63	7,92	0,13	0,22	100,0

SOURCE : RGFH 1977.

A la lecture de ce tableau, nous pouvons constater :

. 53,3 % des personnes âgées occupées sont des "indépendants" et 31,6 % sont "salariés permanents", soit ensemble, ces deux catégories comptent 84,97 % des travailleurs.

. En troisième position, on rencontre des "salariés saisonniers" avec une participation de 7,92 %.

### 3.2.5. Les travailleurs âgés sont des analphabètes.

La situation de 1977 ne pouvait se présenter autrement : tous les âges confondus, la part des analphabètes parmi les personnes âgées occupées dépasse les 96 %.

Tableau n° 13 : REPARTITION DE LA POPULATION OCCUPEE AGEE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.

Age \ Sexe \ Niveau	MASCULIN				FEMININ			
	INSTR.	ANALPH.	N.D.	TOT.	INSTR.	ANALPH.	ND	TOT.
- 65-69	1,92	97,38	0,70	100,0	1,85	96,78	1,37	100,0
- 70-74	1,90	97,59	0,51	100,0	-	96,18	3,82	100,0
- 75-79	2,78	97,11	0,11	100,0	-	100,0	-	100,0
- 80 et +	0,66	98,91	0,43	100,0	-	100,0	-	100,0

SOURCE : RGPH 1977.

Plus on avance en âge, on constate que l'analphabétisme est total, surtout pour les femmes : 100 % pour la catégorie des 75 ans et plus.

### 3.3. Autres composantes possibles.

Nous l'avons déjà souligné, il n'y a pas seulement des "occupées" et des "sans travail" dans la population active des personnes âgées.

Il y a les "retraités", classifiés à part. Le nombre de personnes retraitées qui travaillent échappe à la quantification catégorielle adoptée par les services de la planification.

Les retraités retournent généralement sur leur lieux de travail. Dans le monde rural, ils reviennent aux travaux agricoles ; en milieu urbain, ils se présentent et se font généralement embaucher à des postes inférieurs, en qualité de vacataires ; sinon, ils se créent une activité, ou des tâches, reconnues aussi utiles par l'organisme employeur.

Par ailleurs, les "femmes au foyer partiellement occupées" sont actives d'avantage en milieu rural qu'en zone urbaine. Elles s'adonnent généralement à des occupations de jardinage, du potager familial, de l'artisanat, et les produits sont destinés essentiellement à l'auto-consommation, et partiellement à la commercialisation ; la vente des produits est généralement effectuée par les enfants : les oeufs, les poulets, le pain, le lait ...



En milieu urbain, l'activité des femmes âgées consiste, en général, à l'exercice de "femmes de ménage" chez des particuliers, elles sont souvent non-déclarées et travaillent à temps partiel. Elles s'activent aussi à des tâches saisonnières, telle la production des "biens alimentaires" particulièrement durant les mois de "Ramadhan" ou autres occasions religieuses. La commercialisation de ces produits (vermicelles, "dioules", pain maison ...), ne se fait pas seulement par les enfants, les femmes âgées aussi y contribuent.

. L'occupation de la catégorie dite "autres inactives" n'est pas facilement perceptible. Les formes de mise au travail sont diverses ; partant du grand propriétaire foncier ("inapte" mais "employeur" quand même) au "syndic d'immeuble". Entre ces deux extrêmes, on peut repérer tout un éventail d'occupation, exercé généralement dans l'informel : la "voyance payante", les "soins traditionnels", la vente des produits divers illicites, commerce de l'or ...

La description des tâches et des traits saillants des personnes âgées actives ne permet pas encore de comprendre pourquoi elles travaillent.

#### 4. Les facteurs de la demande d'emploi de la population âgée.

Les raisons qui poussent les personnes âgées à travailler sont multiples. Nous présentons trois causes probables : premièrement elles travaillent parce- qu'elles sont sollicitées par l'appareil économique.

Le déclin de la "solidarité familiale" pourrait être un autre élément de réponse. Enfin, les retraités vivent la retraite différemment : la cessation d'activité infériorise parfois le statut social.

##### 4.1. Une force de travail indispensable à l'appareil économique.

Un des éléments les plus importants de la demande d'emploi des personnes âgées est l'existence d'un besoin de main-d'oeuvre dans l'économie rurale.

Si le chômage était dû particulièrement au processus de "paupérisation - prolétarisation" avant l'indépendance (13), les réformes entreprises devant stopper l'exode rural ont engendré une situation nouvelle, qualifiée parfois de "crise de l'agriculture". La main-d'oeuvre jeune préfère l'emploi dans le secteur industriel, avec un salaire stable et plus élevé. Ceci a conduit inévitablement au maintien de la population âgée sur les exploitations.

La présence de ces personnes âgées dans l'économie rurale s'avère indispensable (14). A ce niveau, c'est l'appareil économique qui fait appel et a besoin encore de cette force de travail. Une enquête particulièrement approfondie sur la question s'impose pour la clarification et une évaluation objective de leur poids réel.

##### 4.2. Le déclin de la "solidarité familiale."

L'évolution socio-économique a provoqué des changements dans les structures familiales. Il s'ensuit, dans le cas de l'éclatement de la famille élargie, un affaiblissement des valeurs. La solidarité familiale est ainsi atteinte. La prise en charge des personnes âgées devient, à cet effet, problématique, non seulement pour la famille, l'Etat, mais aussi pour eux même.

Dans le pire des cas, les personnes handicapées, séniles, totalement inaptes au travail, isolées ou abandonnées par la famille, peuvent être en institution, et ceci à condition qu'elles soient âgées de 65 ans. (15)

Dans le meilleur des cas, la personne âgée esseulée est encouragée à rester en "société" en bénéficiant d'une "aide sociale" de l'Etat (16). Mais la modicité de cette "aide" pousse les bénéficiaires à se donner d'autres moyens pour survivre. La mendicité n'est pas exclue. Elle est même le propre de la vieillesse (17).

En dehors de ces deux cas limites qui se retrouvent essentiellement chez les couches sociales économiquement défavorisées, les personnes âgées vivant en "cellule nucléaire" sont astreintes au travail. Ils se présentent d'une manière ou d'une autre dans le circuit économique.

#### 4.3. Le refus d'une "mort sociale" prématurée.

La "cessation d'activité" est considérée comme une "mort sociale" (18) de la personne âgée. Ici c'est son statut personnel au sein de la société qui s'effondre.

En effet, vis-à-vis de l'opinion public, le retraité est considéré comme un "être improductif", et il peut se percevoir aussi comme "inutile", ce qui correspond à une mort sociale prématurée : étant à la charge des autres, son statut dans la famille est modifié et son pouvoir s'estompe, surtout s'il n'est pas propriétaire de biens à léguer.

La réaction dans ces conditions est multiple. Pour ce qui nous intéresse présentement, le retour au travail constitue une des solutions pour se réhabiliter et retrouver tout le respect et la considération voulue de la part de l'environnement social.

NOTES DE REFERENCE

- NOTES DE REFERENCE -

- (1) - "Dossier population et développement" - pp. 47-80, in : le courrier n° 103 (mai-juin 1987). Avec une moyenne 14 ‰, les pays européens enregistrent le taux de natalité le plus faible dans le monde dans la période 1960-85.
- (2) - Selon la norme internationale définie par l'assemblée générale des nations unies, on entend par le 3ème âge, la population âgée de 60 ans et plus (Vienne 1982).
- (3) - Ne sont admis dans les foyers pour personnes âgées que celles ayant "plus de 65 ans". Article 1er cf. Décret n° 80-82 du 15 mars portant création, organisation et fonctionnement des foyers pour personnes âgées.
- (4) - Cf. Loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, Article 6.
- (5) - Circulaire interministérielle du 13 septembre 1987 relative à la mise à la retraite des travailleurs atteints par la limite d'âge : "en tout état de cause, les travailleurs maintenus en activité pour des raisons impérieuses de service (...) ne pourraient demeurer en activité au delà de l'âge limite de soixante cinq (65) ans.
- (6) - Cf. La loi n° 83-12 du 2 juillet 1983, op. cité.
- (7) - Décret n° 80-82 du 15 mars 1980 portant création, organisation et fonctionnement des foyers pour personnes âgées ou handicapées.
- (8) - Cf. Décret n° 74-2 du 16 janvier 1974 relatif à l'organisation de la médecine gratuite dans les secteurs sanitaires.  
Cf. aussi la loi n° 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé.  
Article 137 "les personnes séniles, dont l'affaiblissement des facultés psychiques constitue l'essentiel de la maladie, ne peuvent faire l'objet de mesure d'examen psychiatrique d'office, ni de placement volontaire, ni d'hospitalisation d'office".  
Ce problème posé par la loi renvoie, dans le fond, à une question de partage des pouvoirs et des prérogatives. La prise en charge des personnes âgées n'était plus dans les attributions du ministère de la santé ; elle était impartie à l'ex-ministère de la protection sociale. La question est de savoir si la "sénilité" et ses complications relèvent du médical ou du social ? Faut-il des soins médicalisés ou un traitement psycho-sociologique ? En effet les deux se complètent.
- (9) - Rapport du Congrès extraordinaire du Parti FLN - Juin 1980.  
- 5ème Congrès du Parti FLN, Décembre 1983.  
- Charte Nationale, 1986.

- (10) - La constitution - Article 79 : la loi sanctionne le devoir des parents dans l'éducation et la protection de leurs enfants, ainsi que le devoir des enfants dans l'aide et l'assistance à leurs parents.
- Loi n° 84-11 du 9 juin 1984 portant Code de la famille.
- Article 77 "l'entretien des ascendants incombe aux descendants, et vice versa, selon les possibilités, les besoins et le degré de parenté dans l'ordre successoral".
- Article 78 "l'entretien consiste en la nourriture, l'habillement, les soins médicaux, le logement ou son loyer et tout ce qui est réputé nécessaire au regard de l'usage et de la coutume".
- (11) - Cf. Circulaire interministérielle du 13.09.87, op. cité.
- (12) - BENKHELIL (R) : "les personnes âgées, condition de la vieillesse en Algérie" Public - INEAP (mai 1982) - 61 pages + annexes.
- (13) - Cf. BEDRANI (S) : "l'Agriculture algérienne face au marché mondial" - pp. 34-127. In : "les politiques agraires en Algérie : vers une autonomie ou la dépendance ?" Ed. CREA - 474 pages.
- (14) - "Cela a conduit également à une division du travail selon l'âge et le sexe : les femmes, les enfants et les vieux s'occupant de l'unité agricole, les hommes les plus aptes au travail s'adonnent aux activités salariales" - p. 207.
- Cf. BOUREVANE (N) : "les causes structurelles de la crise de l'agriculture algérienne". pp. 176-234. in : "les politiques agraires en Algérie" - Idem.
- (15) - Décret n° 80-82 du 15 mars 1980, op. cité.
- (16) - L'assistance à domicile n'est pas une "pension", c'est une "aide". La somme était de 20 DA/par mois antérieurement, elle correspond actuellement à 100 DA mensuelle. Pour survivre la personne âgée doit nécessairement se donner d'autres sources de revenus.
- (17) - Le programme gouvernemental de la lutte contre la mendicité n'est pas encore déclenché. En 1985/1986, l'Etat avait débloqué un crédit important pour cette opération. Une ligne budgétaire était même ouverte sur les crédits décentralisés. Aucun texte d'application n'a vu le jour, la ligne fut supprimée en 1987.
- (18) - Terme emprunté à Anne Marie GUILLEMARD : "La retraite - une mort sociale" - Sociologie des conduites en situation de retraite - Ed. Mouton (1972) - Paris Cité par BENKHELIL (R) : les personnes âgées - op. cité.

DEUXIEME PARTIE  
=====

LA DEMANDE D'EMPLOI  
DES ENFANTS ( 05 - 14 ANS )

	Page
1. Délimitation du Champ de l'Etude .....	31
2. Evolution de la Demande Infantile d'emploi .....	34
3. Quelques Caracteristiques du Travail des Enfants ...	38
4. Les Facteurs de la Demande d'Emploi des Enfants .....	42
Notes de Référence .....	44

## I - DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE.

Dans cette section, nous présenterons l'intérêt d'une étude sur l'emploi des enfants, le pourquoi du groupe d'âge retenu (5-14 ans), l'environnement politico-juridique concernant l'enfant algérien, et la position du problème de la demande d'emploi des enfants.

### I.1. Le Rapport Enfant / Emploi

Le travail des enfants est un phénomène social universel dont l'apparition est liée à l'avènement de l'industrialisation dans l'histoire économique.

Du point de vue social, la mise au travail des enfants, avec ou sans rémunération, renvoie à l'évolution du rôle et de la place de l'enfant au sein de l'institution familiale, ensuite au degré de développement de la formation économique et sociale dans son ensemble.

Le rapport de l'enfant à l'emploi apparaît ainsi en premier lieu dans l'économie domestique, soit dans le secteur informel. Dans ce cas, l'enfant n'a pas le choix, la décision dépend exclusivement de la famille.

Par contre, l'exploitation de la force de travail infantile dans l'économie marchande suppose que les conditions de l'offre et de la demande soient réunies.

En dépit d'une réglementation sur l'âge minimal au travail, la demande d'emploi des enfants existe. Tant que les déterminants de cette demande persistent, les enfants seront mis et se mettront au travail.

Le taux d'activité infantile en Algérie, d'après les chiffres officiels, est resté, durant les deux décennies écoulées, inférieur à l'unité (- 1 %).

La moyenne mondiale s'élevait en 1975 à 3,8 % (\*). En 1977, l'Algérie enregistre un taux de 0,07 %, soit inférieur à la moyenne des pays développés (0,50 % en 1975). Cette situation, quoique réconfortante, mérite un éclairage particulier pour le groupe 5-14 ans.

---

(\*) - Cf. MENDELIEVICH (E) : Le travail des enfants - Revue international du travail - Vol. 118 - n° 5 (septembre/octobre 1979) - pp. 591-603. Publication B.I.T. (Genève).

(\*) - Les notes de référence sont en fin du chapitre.



. Pourquoi la tranche "5 à 14 ans" ?

- Le seuil minimal nous est imposé par la disponibilité des données statistiques les recensements et les enquêtes MOD présentent l'âge de la population par groupe quinquennal (1).

- Le seuil maximal (14 ans), quelque tributaire aussi de la disponibilité de l'information, coïncide.

\* à la fin de la durée scolaire obligatoire (9ème année fondamentale).

\* à la norme internationale d'interdiction au travail (l'âge minimum ne doit pas être inférieur à 15 ans) (2).

\* à la réglementation algérienne de l'apprentissage (l'âge minimum est fixé à 15 ans) (3).

Enfin, pour commodité méthodologique, le groupe "15 à 24 ans" de sexe masculin fait l'objet d'une étude spécifique.

#### 1.2. Le contexte politico-juridique.

Les principes et les modes d'intervention de l'Etat algérien en faveur des enfants sont largement évoqués dans le projet de société.

Que ce soit la Charte Nationale de 1976 ou celle de 1986, l'état s'engage à prendre en charge les besoins essentiels des enfants (4).

La constitution rend l'instruction obligatoire à tout citoyen pour la durée de l'école fondamentale.(5)

. Par ailleurs, la législation antérieure au statut général du travailleur fixait l'âge minimal au travail à 18 ans révolus ; depuis, cet âge est baissé en 1978 à 16 ans (6).

. En réalité, le contexte juridique n'autorise pas la mise au travail des enfants, mais il ne l'interdit pas expressément.

. De même, les enfants en difficultés, abandonnés ou en danger moral, sont pris en charge par des institutions appropriées (7).

### 1.3. Situation du problème.

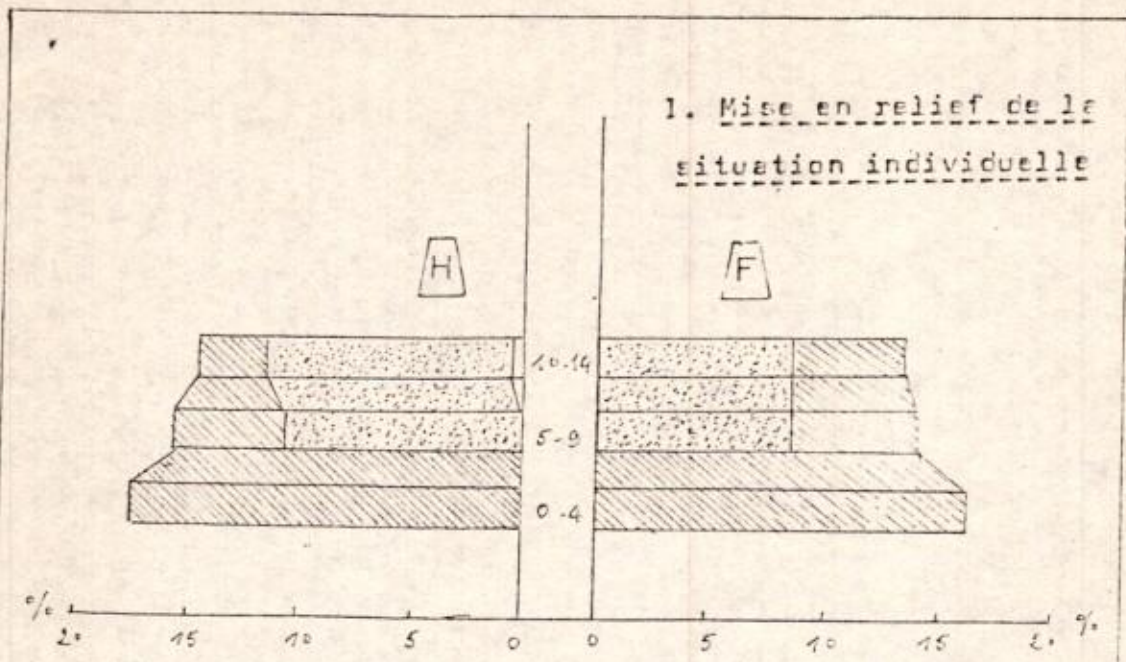
Les enfants travaillent en Algérie, mais de manière marginale d'après les chiffres officiels. En 1985, le groupe 5-14 ans constituait 28 % de la population algérienne totale ; 20 % parmi eux étaient retenus par les structures scolaires, 7 % demeuraient "inactifs" et 0,13 % travaillaient. (8)


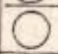

Ce taux reflète-il la réalité ? Peut-on admettre qu'il y avait seulement 28.000 enfants qui travaillaient en Algérie ? Cette intensité ne serait-elle pas que l'hypothèse la plus optimiste ?

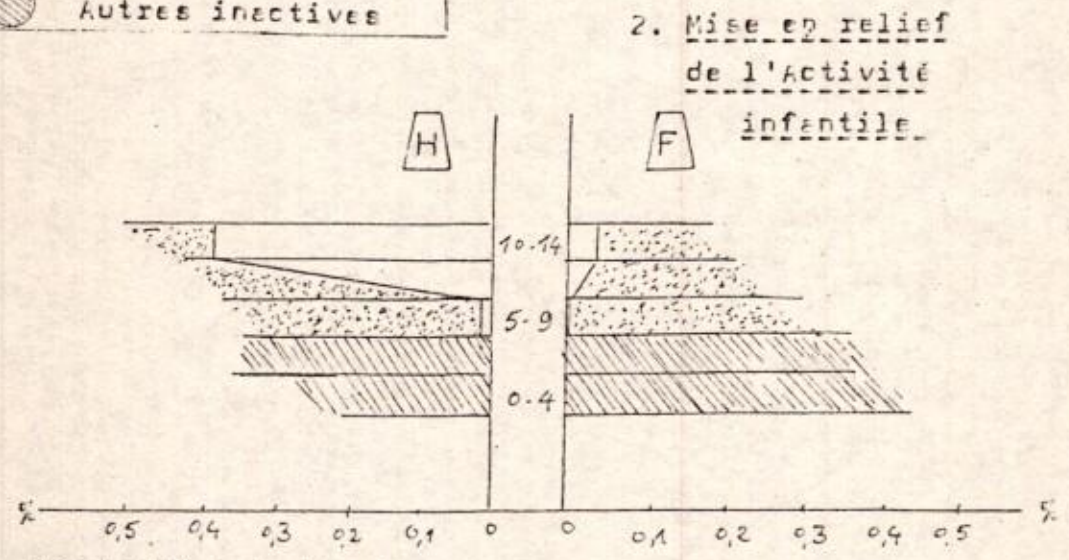
Quoique ce phénomène n'a apparemment pas une ampleur alarmante, il est toujours utile de savoir : Où travaillent ces enfants ? Quelles sont les postes qu'ils occupent ? Dans quelles conditions exercent-ils ?

Par ailleurs, d'une manière plus globale, on peut se demander : quelle est la nature de ce phénomène ? Pourquoi les enfants cherchent à travailler ? Quelles sont les principaux facteurs motivant la demande d'emploi des enfants ? Et surtout avec quels effets ?

Enfin, dans la mesure où la mise au travail des enfants n'est pas interdite, (et n'est pas non plus autorisée, sauf dérogation), les enfants-travailleurs peuvent-ils bénéficier d'une sécurité réglementaire ? Dans le cas où les dispositions "préventives" n'ont pas eu d'effet, l'application des mesures de "protection" est-elle dissuasive ?



-  Ecolier
-  Active
-  Autres inactives



Projection de la situation individuelle des enfants (0-14 ans) sur des Fragments de la Pyramide des Ages (estimations MOD 1983 / ONS (Alger))

II - EVOLUTION DE LA DEMANDE INFANTILE DE 1966 A 1985.

Le champ de l'étude délimitée dans la section précédente, nous permet de situer présentement de quelle manière peut-on mesurer la contribution des enfants à l'activité économique de 1966 à 1985, les tendances observées selon l'âge et le sexe, et enfin quelques points de repère sont esquissés pour signifier la limite des chiffres officiels.

2.1. La mesure de la contribution des enfants à l'activité économique.

On peut apprécier l'évolution de l'activité des enfants de 1966 à 1985 selon trois formules (cf. tableau n° 1) :

- 1. Le taux de contribution des enfants à l'activité économique: celui-ci accuse une baisse relative très importante de 1966 à 1977, en passant de 3,73 % à 0,50 %. La phase suivante indique une faible hausse qui atteint 0,73 % en 1985, mais avec une baisse du taux des filles.

- 2. En établissant le rapport du nombre d'enfants au travail à la population active en général, on observe pratiquement la même tendance ; mais selon cette formulation, la hausse apparaît pour les deux sexes.

Tableau n° 1. EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES ENFANTS DE 5 A 14 ANS A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE 1966 A 1985.

Taux	Année		1966	1977	1985
	Sexe				
Taux de contribution à l'occupation nationale (1)	M		3,09	0,47	0,71
	F		16,25	1,09	0,99
	T		3,73	0,50	0,73
Taux de participation à l'activité nationale (2)	M		2,14	0,38	0,63
	F		14,06	0,93	0,94
	T		2,61	0,41	0,66
Taux d'activité (3)	M		0,96	0,12	0,23
	F		0,26	0,02	0,03
	T		0,61	0,07	0,13

Source : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985.

(1) Tx Contrib.  $\frac{\text{Total occupé des enfants de 5-14 ans}}{\text{Total population occupée nationale}}$

(2) Tx de particip.  $\frac{\text{Total occupé des enfants de 5-14 ans}}{\text{Total de la pop. active nationale}}$

3. En considérant le taux d'activité des enfants à l'échelle nationale, on s'aperçoit que statistiquement ce phénomène n'existe pas en Algérie ; le taux demeure moins de 1 % durant toute la période étudiée.

De même quelle que soit la formule adoptée, en 1985, la moyenne nationale, quoique en progression, reste inférieure à 1 %. Ce type de lecture n'élimine pas pour autant la problématique du travail des enfants ; le "fait social" est patent et mérite l'attention sinon l'éclairage du moment : en terme absolu, le nombre d'enfants qui travaillent a été multiplié par deux de 1977 à 1985. Chaque année 2.000 enfants viennent joindre le rang des travailleurs.

### 2.2. Tendances selon l'âge et le sexe.

D'emblée, on peut aisément affirmer que les enfants de "5 à 9 ans", garçons ou filles travaillent moins que ceux âgés de "10-14 ans" : le rapport est de 01 pour 10. Le taux d'occupation pour la tranche "5-9 ans" est en régression constante et avoisine à zéro en 1985, soit 0,09 %.

Par contre, le groupe "10-14 ans" obéit à la tendance générale : un fléchissement entre 1966 et 1977, et une légère reprise pour la période suivante (cf. tableau n° 2), avec une moyenne annuelle de 0,05 %.

Tableau n° 2. EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION (\*) DES ENFANTS DE 6 - 14 ANS SELON LE SEXE DE 1966 A 1985.

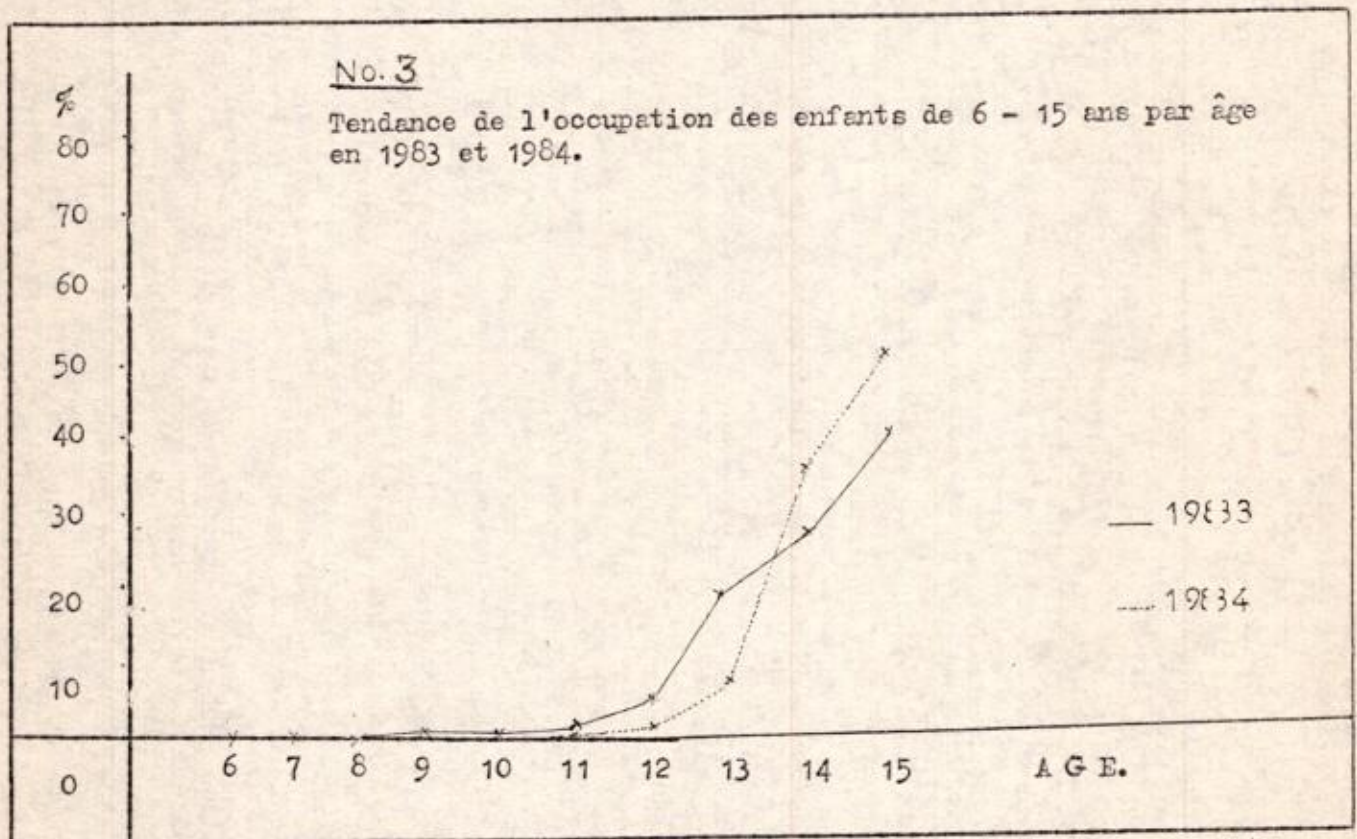
Age	Sexe	Année		
		1966	1977	1985
5 - 9	MAS.	1,24	0,11	0,11
	FEM.	0,58	0,03	0,07
	ENS.	0,92	0,07	0,09
10 - 14	MAS.	6,01	0,86	1,62
	FEM.	1,56	0,12	0,15
	ENS.	3,89	0,50	0,90
ENS. 5 - 14	MAS.	3,79	0,50	0,81
	FEM.	1,09	0,08	0,11
	TOTAL	2,49	0,29	0,47

SOURCE : RGFH 1966, 1977 et MOD 85.

(\*) : Tx d'occupation : Pop. occupée de l'âge "x" et de sexe "y"

La distinction entre ces deux groupes d'âge apparaît aussi en terme absolu : le groupe "5-9 ans" enregistre 2.800 enfants, tandis que le groupe "10-14 ans" compte 25.000 enfants au travail, et ce à l'instar de la prédominance de la population totale du premier groupe.

Ainsi à l'intérieur du deuxième groupe, il est utile de souligner que le taux d'occupation de chaque âge varie différemment : l'évolution observée pour deux années 1983 et 1984 démontre que les enfants âgés de 10, 11, 12 et 13 ans sont en baisse et à titre indicatif, ceux de 15 ans sont en progression (cf. schéma n°3)



SOURCE : MOD 1983 ; 1984.

L'observation de cette population selon la variable "sexe" explique, de la même manière, l'écart entre les deux groupes d'âge : les garçons et filles du deuxième groupe sont plus importants en taux et en effectif que ceux du premier groupe pour toute la période étudiée.

Mais entre les sexes, les garçons sont plus nombreux que les filles quelle que soit l'année considérée. La chute de l'occupation des filles de 1966 à 1977 est considérable et, la progression de 1977 à 1985 est infime par rapport à la

Cet écart à l'avantage des filles ne doit pas pour autant occulter un phénomène "passé" : revoyons le tableau n° 1 : on peut observer en 1966 un taux de participation (féminisation) de 14,06 %. Ce taux signifie une très forte activité infantile féminine, pour la période considérée, en rapport à la moyenne nationale de la féminisation de l'activité économique, qui s'élevait à 3,86 %.

### 2.3. L'activité infantile commence là où les chiffres s'arrêtent.

La tendance à la baisse de l'activité infantile pour la deuxième période (1977-1985), peut être imputée au progrès enregistré par la scolarisation (l'extension des capacités d'accueil), et à l'avènement du nouveau régime de l'école fondamentale.

Autant la tendance à la baisse soit logique, autant le poids des chiffres inquiète et ce pour quatre raisons principales, entre autres :

1. Le travail des enfants est une activité "clandestine". Les famille, à fortiori le chef de famille auquel l'agent recenseur s'adresse, fera tout pour ne pas déclarer que son enfant travaille.

2. Les recensements, de même que les enquêtes MOD, sont des saisies statistiques "du moment" (6 jours). Les enfants surtout en zone rurale, travaillent comme "aide familiale" de manière intermittente et saisonnière. Cette "aide" n'est pas toujours reconnue par les familles rurales comme "travail". Il est dans le devoir de l'enfant d'aider sa famille, ses parents.

3. Le travail des enfants n'est pas toujours incompatible à l'activité scolaire. Combien sont les enfants scolarisés qui exercent une activité au noir? La catégorisation statistique observée pour le traitement des données par les services de la planification algérienne n'autorise pas cette compatibilité.

4. L'estimation des services de l'O.N.S. pour l'année 1985 est à prendre avec précaution - autant les données pour la strate "urbaine" paraissent fiables, autant les chiffres du monde rural sont peu vraisemblables.

En prenant en compte les limites des données diffusées par les services de la planification, nous proposons que le taux d'activité des enfants soient considéré comme l'hypothèse la plus optimiste. Le taux réaliste peut-être estimé dix fois supérieur, sans incidence notable sur le plan statistique.

### 3. Quelques caractéristiques du travail des enfants.

L'évolution de l'activité infantile, vue dans sa globalité est suffisante pour la projection à l'horizon 2000 ; cependant, il nous semble utile de présenter quelques caractéristiques du travail des enfants selon la strate, la branche d'activité économique, la catégorie socio-professionnelle, et le niveau d'instruction. Nous terminons cette section en évoquant les métiers urbains des enfants.

#### 3.1. Le travail des enfants est un phénomène rural.

Sur dix enfants qui travaillaient en 1966, neuf résidaient en milieu rural. Dix ans après, ce rapport urbain/rural n'a subi qu'une légère modification (cf. tableau n° 3).

En considérant l'âge, on observe que l'effectif des enfants travailleurs âgés de moins de 10 ans est nettement prédominant en milieu rural, en 1966 de même qu'en 1977.

Ce phénomène peut-être lié à la faiblesse du développement économique des zones rurales, à la pauvreté des couches sociales défavorisées, et au niveau de la scolarisation moins important en milieu rural.

Tableau n° 3. EVOLUTION DE LA POPULATION OCCUPEE DES ENFANTS DE 5 - 14 ANS SELON LA STRATE DE 1966 A 1985.

Année âge \ Strate	1966			1977			1985		
	U	R	T	U	R	T	U	R	T
5 - 9	1,01	16,35	17,36	0,82	11,16	11,98	*	*	9,94
10-14	8,10	74,54	82,64	13,02	75,00	88,02	*	*	90,06
Ensemble	9,11	90,89	100,0	13,84	86,16	100,0	*	*	100,0

SOURCE : RGPH 1966 - 1977 et MOD 1985.

(\*) : Données non-disponibles.



3.2. Les enfants sont concentrés dans la Branche Agriculture.

Entre 1966 et 1984, la tendance se confirme : les enfants exercent de plus en plus dans la branche "Agriculture". Ils étaient sept sur dix dans cette branche en 1966 ; en 1984, ils sont huit sur dix (cf. tableau n° 4).

Cependant, en terme absolu, l'effectif est nettement en baisse, il est réduit au quart : 60.000 enfants travaillaient dans cette branche en 1966, ils ne sont plus que 15.000 en 1984.

Tableau n° 4. EVOLUTION DE L'O C C. DES ENFANTS DE  $\leq$  14 ANS SELON LA BAE 1966/1984.

BAE	1966	1984
- Agricult.	67,52	77,95
- Indust.	5,27	3,21
- BTP	2,94	6,27
- Services/Comm.	21,02	12,56
- Autres	3,25	-
TOTAL	100,0	100,0

3.3. Les enfants sont en majorité des "salariés" et des "aides familiales".

. Dans quelle catégorie socio-professionnels se trouvent ces enfants ? Une seule observation est possible à travers les chiffres officiels ; et elle concerne strictement la population masculine âgée de 6-14 ans en 1977. Dans l'ensemble, on relève que 42 % des enfants sont salariés, dont 24 % "saisonniers", et 35 % sont des "aides familiales".

Tableau n° 5. REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE OCCUPEE (6-14 ans) SELON LA CSP EN 1977.

CSP \ Age	6 - 9	10 - 14	ENS.
- Employeur	-	0,11	0,11
- Indépendant	2,53	11,92	14,45
- Coopérateur	-	0,51	0,51
- Salarié Perm.	2,35	15,70	18,05
- Salarié Saisonnier	2,21	22,24	24,45
- Apprentis	0,04	5,78	5,82
- Aide Familiale	3,86	31,09	34,95
- N.D.	-	1,66	1,66
TOTAL	10,99	89,01	100,0

SOURCE : RGPH 1977.

Selon ces constats, la nature et le mode d'exploitation de la force de travail des enfants sont à nuancer. Les conditions de travail sont différentes selon que l'enfant est placé sous l'autorité familiale, ou qu'il est remis par la famille aux autres employeurs.

3.4. Le candidat à l'emploi est généralement l'enfant analphabète.

La tendance observée durant toute la période étudiée (1966 à 1984) révèle que les enfants travailleurs sont quasiment tous analphabètes : ils étaient à 93 % en 1966, et ils sont estimés à 99 % en 1984.

Année Niveau Inst.	1966	1977	1984
- Analphabète	93,2	97,6	99,37
- Instruit	6,6	2,3	0,63
- N.D.	0,2	0,1	-
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : RGPH 1966, 1977 - MOD 1984.

De ce constat, on peut déduire, entre autres, deux hypothèses :

- Le travail des enfants apparaît ainsi, quoique partiellement, comme un sous-produit du système scolaire.
- La lutte contre l'analphabétisme permettrait une réduction sensible de l'effectif des enfants au travail.

3.5. Et les métiers urbains des enfants ?

Au regard de la description précédente, on risque de penser que les métiers urbains des enfants sont pratiquement inexistant. L'évolution rapide de l'urbanisation, accompagnée par des interventions étatiques audacieuses (exemple, suppression des bidonvilles dans les principales villes d'Algérie)(8), a provoqué des changements dans les formes d'activité infantile, sans la supprimer.

Certains anciens métiers ne sont plus exercés par les enfants dans les grandes villes, tels cireur de chaussure, vendeur de journaux, messagers. D'autres sont toujours pratiqués : employées de maison ou gardiennes d'enfants pour les filles,

vendeur de produits divers pour les garçons. Comme ils peuvent être employés dans les "entreprises" privés qui n'ont pas d'existence officielle.

Mais avant 1981, l'apprentissage n'était pas réglementé. Aucune condition d'âge n'était imposée aux mineurs, seulement les employeurs étaient tenus de respecter certaines normes dans le traitement, l'horaire, et la pénibilité du travail des enfants. Depuis la mise en oeuvre d'une législation concernant l'apprentissage, il est probable (en l'absence d'un contrôle sévère ) que le taux d'apprentis âgés de moins de 15 ans soit en baisse. D'où la tendance à l'élimination d'une forme d'exploitation du travail des enfants : celle qui était voilée par l'apprentissage.

#### 4. Les facteurs de la demande d'emploi des enfants.

L'étude des facteurs motivant la demande d'emploi des enfants en Algérie nécessite une enquête approfondie, tant les causes sont complexes, et non appréhendées à ce jour. Nous ne disposons d'aucune information quantitative ou qualitative sérieuse sur la question (9). Pour combler ce vide nous proposons deux axes de réflexion : la première sur le facteur socio-économique, le second est socio-culturel.

##### 4.1. Les enfants qui travaillent viennent des familles défavorisées.

Sans entrer dans les controverses sur l'inégalité sociale, on peut sans risque aucune souligner qu'il est dans le projet de société algérienne de "lutter contre la misère". La pauvreté apparaît surtout quand les besoins essentiels (santé, logement, éducation, nourriture) ne sont pas satisfaits (10). Les familles défavorisées économiquement sont plus disposées à utiliser toute la force de travail disponible pour joindre les deux bouts. Il va sans dire qu'au delà d'un seuil de revenu décent, tout acte contribuant à assurer la survie de la famille, n'obéit plus au "code" de la dignité. A ce niveau de déchéance sociale, la mise au travail de l'enfant devient une nécessité.

Ainsi l'urbanisation rapide a encouragé les migrations vers les centres urbains, cause d'insécurité matérielle. Les familles défavorisées tentent alors de compléter leur revenu, en mettant au travail leurs enfants. D'où la prolifération du travail au noir ... surtout des vendeurs de produits divers.

A la campagne, ce problème est lié non seulement à la misère, mais aussi au manque de la force travail agricole. L'enfant a toujours participé à de multiples travaux : berger, ou ramasseur de bois et du fourrage, porteur d'eau. La crise de l'agriculture algérienne marquée par la dévalorisation du travail agricole et l'exode rural, (notamment des jeunes), rends l'emploi des enfants indispensable.

##### 4.2. La non-prise en charge par l'école conduit aussi l'enfant à la vie active.

. Par un jeu de mot pédagogique, les enfants "exclus" du système scolaire sont considérés comme "orientés vers la vie active" (11).

En milieu rural, la fréquentation de l'école n'est pas toujours jugée "utile" par certaines familles. Si le retrait des filles de l'école par les parents peut-être expliqué par leur "condition sociale", l'interruption scolaire des jeunes garçons relève par contre des besoins économiques (12), de même d'une perception négative de l'école : généralement, les ruraux pensent qu'apprendre un métier serait plus utile.

De même, d'après les statistiques on observe régulièrement un taux important des enfants de "5-14 ans" (7,4 % en 1985) dans la catégorie des "autres inactives". Ils ne sont ni scolarisés, ni infirmes, et ne travaillent pas non plus (du moins apparemment !). En faisant abstraction des filles nous enregistrons 600.000 enfants sans orientations institutionnelles, à l'exception de la structure familiale. Le manque d'infrastructures socio-culturelles, pour une prise en charge de ces enfants, encourage les parents à mettre au travail l'enfant, pour lui éviter l'oisiveté.

NOTES DE REFERENCE

- NOTES DE REFERENCE -

- (1) - RGPH 1966 - Résultats pour l'Algérie entière - Série 1, Vol. XVIII - Tome 1.  
SEP (1970) - Alger.
  - RGPH 1977 - Population active. Série B. Vol. 3. CNRES (1970) - Alger.
  - Résultats enquêtes main-d'oeuvre démographie - (ONS) - Alger.
- (2) - Convention n° 138 de 1973 sur l'âge minimum - in. Impact des conventions et recommandations internationales - ILO (1977) - Genève.
- (3) - Cf. La loi n° 81-07 du 27 juin 1981 relative à l'apprentissage - Voir aussi "recueil des textes" Edité par le MTFP (janvier 86) - 56 pages.
- (4) - La Charte Nationale - Orientations 1976.
  - La Charte Nationale - Orientations 1986.
- (5) - La Constitution - Cf. Art. 65 et 66.
- (6) - La loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur, Art. 44.

"L'âge minimal requis pour le recrutement est fixé par le statut particulier de l'organisme employeur.

En aucun cas, il ne peut être inférieur à 16 ans.

De 16 ans à leur majorité civile, les jeunes travailleurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les travailleurs occupant les mêmes postes de travail. Les conditions dans lesquelles peuvent être employées des mineurs sont régies par la législation en vigueur."
- (7) - Les résultats MOD 1985 (ONS) - Alger 1987.
- (8) - Action entreprise en 1985 par les services de l'ordre sur instruction du gouvernement pour la destruction de l'ensemble des bidonvilles à Alger. Cette opération devait s'étendre à l'échelle nationale.
- (9) - L'unique document traitant le travail des enfants dans le monde que nous avons pu avoir accès est celui de MENDELIEVICH (Elias) : le travail des enfants - in Revue internationale du travail - Vol. 118 - n° 5 - sept/Oct. (1979) - Résumé d'une étude internationale sur 11 monographies nationales.

- Une récente publication à consulter est celui de BOUDHIBA (A) : "Le travail des enfants dans le monde" - document publié sous l'égide du BIT.
- (10) - Communication de BOUZREG (F) - GOURMAL (F) et NACER (M) : "Approche spatiale et bilan de l'Etat de pauvreté à travers quelques indicateurs" -pp. 57-100.  
In Développement économique et lutte contre la pauvreté en Algérie - Ed. CREA (1984) - Alger. 346 pages.
  - Ordonnance n° 72-03 du 10 février 1972.
- (11) - Notation utilisée sur les bulletins de note des élèves ; de même l'ONS diffuse un tableau intitulé "enseignement fondamental (3ème cycle) - Informations diverses : Elèves orientés vers la vie active" de source "Direction de la formation - Ministère de l'éducation nationale".
- (12) - Cf. HADDAB (M) et AL : "les jeunes ruraux et l'école" Ed. CREA (1982) Alger 356 pages.



CONCLUSION GENERALE

C O N C L U S I O N

-----

Les résultats essentiels qu'on peut souligner, au terme de cette esquisse, sont de trois ordres.

- Deux hypothèses d'évolution au minimum peuvent être retenues pour l'évaluation des tendances de l'activité des personnes âgées et des enfants :

(i) selon la définition restrictive de la population active ( Occupée + SIR ), qui serait l'hypothèse optimiste.

(ii) selon une définition plus rigoureuse de l'activité, qui comprend, en plus des composantes classiques, d'autres éléments susceptibles de contribuer à l'activité économique.

- La définition d'une politique globale de l'emploi ne saurait être limitée seulement à la population "en âge de travailler". Quelle que soit la position retenue à l'égard des groupes marginaux, il y a des mesures à prendre.

D'abord, faut-il abolir le travail des enfants ? Dans le cas positif, des solutions plus dissuasives pourraient effectivement effacer cette forme d'exploitation humaine du paysage algérien. Au cas contraire, ce phénomène apparaîtrait comme un "mal nécessaire", qu'il serait temps de cerner, voire protéger.

Ensuite, la planification économique algérienne n'exclut pas le travail des personnes âgées. La mise en retraite "obligatoire", pour ceux qui remplissent les conditions requises, semble être une décision conjoncturelle, et ne concerne en

particulier que le secteur public. L'un des effets attendus de cette mesure pourrait être la redynamisation du secteur privé. Cette mobilité professionnelle doit être considérée alors dans sa juste dimension.

Enfin, la crise économique actuelle de l'Algérie n'a pas engendré l'ensemble de ses effets. Les réformes récemment adoptées relatives aux structures agricoles et aux entreprises publiques peuvent contenir et réduire ces conséquences. Mais elles produiront, du même coup, une hausse du coût de vie, dans la mesure où les opérateurs économiques seront dans l'obligation de maximiser leurs bénéfices.

Les couches sociales économiquement faibles risquent d'en subir les contre-coups. Devant une telle perspective, la pauvreté sera maintenue. Ce qui laisse supposer qu'une fraction des personnes âgées et des enfants sera toujours présente sur le marché de l'emploi.

- La décision de toute action à entreprendre en direction du travail des enfants et des personnes âgées doit partir d'une connaissance approfondie de ce phénomène. L'esquisse présentée dans ce dossier mérite d'être développée, et une enquête empirique sérieuse et globale s'avère indispensable.

L'investigation menée par le Ministère de la Protection Sociale en 1986 portait exclusivement sur les personnes âgées en institution; la population "non-internée" demeure encore énigmatique. Quant au travail des enfants en algérie, c'est le flou total. La scolarisation obligatoire jusqu'en neuvième année fondamentale (14 ans) occulte davantage le problème : l'enfant est avant tout écolier.

B I B L I O G R A P H I E   S E L E C T I V E

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

I. Sur les Personnes Agées

- BENKHELIL (R) : "Les Personnes Agées, condition de la vieillesse en Algérie" Publication INEAP (1982) Alger
- B.I.T : "Evolution démographique et Sécurité Sociale : La nouvelle vague du 3e Age"  
in Information OIT, Vol 23 N° 4 (Oct 87) Genève
- LHAMPAGNE (P) : "Jeunes Agriculteurs et Vieux Paysans"  
in "Actes de la Recherche "N° 26-27 (Avril 79)
- LEV. P. YAKDOVHEV: "Les droits des Personnes Agées"  
in Revue Internationale du Travail (1976) p 261
- MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE : "La Protection Sociale des Personnes Agées" Document diffusé par Le S/D de la Protection de la cellule familiale (1986) Alger
- MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE : "Famille et Personnes Agées".  
Textes de référence Diffusé par la S/D de la protection de la cellule familiale (Nov 1985), Alger
- SMIRNOV (S) : "L'emploi des retraités en URSS"  
in Revue Internationale du Travail  
Vol 116, N° 1 (juillet/Aout 1977) p 99
- REVUE ALGERIENNE DE LA SECURITE SOCIALE : Ensemble des textes de la Sécurité sociale, "Assurance Vieillesse des Non-salariés". "La retraite".

2. Sur l'emploi des enfants

B.I.I. : "L'impact des conventions et recommandations  
internationales du travail" (1977) Genève

GRANT (J.P) : "La situation des enfants dans le monde"  
Ed UNICEF (1987) New York

DECHSLIN (J.J) : "Le Code international du Travail"  
in Revue Française des Affaires Sociales"  
(Avril/juin) pp 57-72

MENDELIEVICH (E) : "Le travail des Enfants"  
in Revue Internationale du Travail  
Vol 118, N° 5 (Sept/Oct 1979) p 591

3. Documents Statistiques

R.G.P.H. 1966 Série I ,Vol XVIII Tome I (1970) SEP , Alger

R.G.P.H(77) Population Active, Série B Vol 3 CNRES (1978) Alger

ONS : Résultats des Enquêtes MOD ( 1982 à 1985), Inédit

PLAN DÉTAILLE

PLAN DÉTAILLÉ  
-----

	Page
AVERTISSEMENT .....	02
SOMMAIRE .....	03
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	04
PREMIÈRE PARTIE =====	
LA DEMANDE D'EMPLOI DES PERSONNES AGÉES ( 65 ANS ET PLUS ) =====	07
1. <u>Définition de l'Objet d'Etude</u> .....	08
1.1. L'Emploi et Les Personnes Agées de 65 ans et plus ...	08
1.2. Le Contexte politico-juridique de la Vieillesse .....	09
1.3. Eléments d'une problématique .....	10
2. <u>Tendances de l'Activité des Personnes Agées</u> .....	11
2.1. Evolution de l'Activité de 1966 à 1985 .....	12
2.2. Evolution des composantes de la population active des personnes agées .....	14
2.3. Tendances générales et limites statistiques .....	16
3. <u>Remarques sur les Composantes de la Population Active</u> .....	17
3.1. Les Personnes Agées "sans Travail" .....	17
3.2. Les Personnes Agées "Occupées" .....	19
3.3. Autres Composantes possibles ? .....	23
4. <u>Les Facteurs de la Demande d'Emploi des Personnes Agées</u> ...	25
4.1. Une force de travail indispensable à l'activité économique .....	25
4.2. Le déclin de la Solidarité familiale .....	25
4.3. Le refus d'une "mort sociale" prématurée .....	26
Notes de Référence .....	27



DEUXIEME PARTIE

Page

<u>LA DEMANDE D'EMPLOI DES ENFANTS AGES DE 05 à 14 ANS</u> .....	30
<u>1. Délimitation du Champ de l'Etude</u> .....	31
1.1. Le rapport Enfant/ Emploi .....	31
1.2. Le contexte politico-juridique algérien .....	32
1.3. La situation du problème .....	33
<u>2. Evolution de la Demande d'Emploi de 1966 à 1985</u> .....	34
2.1. La mesure de la contribution des enfants à l'activité économique .....	34
2.2. Tendances selon l'âge et le sexe .....	35
2.3. L'activité infantile commence là où les chiffres s'arrêtent .....	37
<u>3. Quelques Caractéristiques du Travail des Enfants</u> .....	38
3.1. Le travail des enfants est principalement un phénomène rural .....	38
3.2. Les enfants sont concentrés dans la branche "agriculture" .....	39
3.3. Les enfants sont en majorité des "saliariés" et des "aides familiales" .....	39
3.4. Le candidat à l'emploi est généralement analphabète .....	40
3.5 Et Le Travail Urbain des Enfants .....	40
<u>4. Les Facteurs de la Demande d'emploi des Enfants</u> .....	42
4.1. Les Enfants qui travaillent viennent des familles défavorisées .....	42
4.2. La non-prise en charge par l'école conduit aussi à la vie active .....	42
Notes de Référence .....	44
CONCLUSION GENERALE .....	47
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	50
PLAN DETAILLÉ .....	53



EVOLUTION DE L'ACTIVITE FEMININE DE 1966 A 1985

	Page
Introduction .....	04
<u>Section 1/</u> EVOLUTION DES COMPOSANTES DE L'ACTIVITE FEMININE .....	05
1.1. Les Femmes Occupées .....	05
1.2. Les Femmes Sans Travail .....	08
1.3. Les Femmes au Foyer Partiellement Occupées .....	09
<u>Section 2/</u> TENDANCES PASSEES DE LA DEMANDE FEMININE D'EMPLOI .....	11
2.1. Activité selon l'Age .....	12
2.2. Activité selon la Situation Matrimoniale .....	13
2.3. Activité selon le Niveau de Qualification .....	15
2.4. Activité selon la Strate .....	17
Conclusion .....	19

A V E R T I S S E M E N T

Pour la réalisation de notre étude sur l'évolution de la demande féminine d'emploi de 1966 à 1985, nous présentons deux dossiers :

1. Le premier "descriptif" relève sommairement les tendances manifestes à partir des données chiffrées
2. Le second "analytique" propose quelques éléments explicatifs du comportement d'activité féminine.

I N T R O D U C T I O N

L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE FEMININE DE 1966 A 1985

Les changements enregistrés, durant les vingt dernières années, concernant le comportement d'activité féminine sont considérables.

Plusieurs facteurs ont contribué à favoriser la participation des femmes au développement économique de l'Algérie. Sur le plan juridico-politique, un ensemble de textes ont été arrêté pour signifier le rôle économique attendu des femmes : La Constitution (1976), La Charte Nationale (versions 1976 et 1986), le Statut général du travailleur (1978), les textes de la Sécurité Sociale (1983), le Code de la Famille Algérienne (1984). A chaque évènement, le débat n'a pas manqué de soulever des questions brûlantes relatives aux conditions de travail des femmes.

D'une manière encore plus générale, les interventions étatiques en direction de la scolarisation, de l'introduction de l'école fondamentale, de la formation, de l'apprentissage, de l'urbanisation, de la restructuration du cadre de vie rural, de la multiplication des équipements collectifs, ont contribué fortement, certes avec des poids différents selon les wilaya, à l'insertion des femmes dans le monde du travail.

Pour le repérage de cette évolution, selon les données accessibles, nous procéderons à une première lecture des tendances selon les composantes de la population active féminine. Cette description, quoique nécessaire, demeure insuffisante, pour le traitement et l'analyse des tendances passées. C'est pourquoi nous présenterons une deuxième lecture de l'évolution de l'activité féminine, saisie dans sa globalité, et en rapport avec les variables, estimées essentielles, pour la compréhension des tendances.

1.1.1. L'Occupation selon La Branche d'Activité Economique

Les tendances générales qu'on peut élaborer, d'après les statistiques officielles, ne concernent pas seulement les occupées; les données comprennent aussi les STR : ( femmes sans travail ayant déjà travaillé), ce qui permet de forger le concept de "population active réelle".

Tableau N° 2

"Evolution de la Population Active Réelle selon les Branches d'Activités Economiques"

<u>Année</u> B.A.E	1966	1977	1985
Agriculture	22,93	5,71	3,68
Industrie	14,83	17,24	11,96
B.T.P.	0,78	2,04	2,76
Services/ Adm	58,49	69,29	81,60
N.D.	2,97	5,72	-

Source : RCPH 1966, 1977 et MOD 1985

A la lumière de ce Tableau , on constate :

- l'occupation féminine accuse une baisse alarmante dans la branche "agriculture"
- Après avoir connu une progression dans le secteur industriel entre 1966 et 1977, le taux de femmes occupées régresse légèrement en 1985
- Une présence très forte des femmes dans les services/Administration qui peut être même considérée excessive en 1985

1. Evolution des Composantes de la Population Active Féminine

La population active féminine est composée, selon la convention de la planification algérienne, de deux catégories principales :

- les femmes occupées
- les femmes sans travail demandeuses d'emploi.

Cependant, la population active de base intègre aussi une troisième catégorie dites "femmes au foyer partiellement occupées".

1.1. Les Femmes Occupées

Les femmes occupées constituent la fraction la plus importante de la population active féminine.

Tableau N° 1

"Evolution de l'Occupation féminine de 1966 à 1985"

Année Occupation	1966	1977	1985
Occupées	94 511	138 234	326 225
Accroissement		41 807	187 991
Taux Féminisation(1)	4,77	5,91	8,40
Taux d'Occupation(2)	1,57	1,75	3,00

Source : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985

(1) Tx Fem = Population Féminine Occupée/Population Totale Occupée

(2) Tx d'Oc = Population Féminine Occupée/Population Féminine Totale

La population féminine occupée a presque quadruplé en terme absolu de 1966 à 1985. Mais on peut observer deux rythmes d'évolution distincts d'une période à l'autre :

- une stabilisation relative entre 1966 et 1977 avec une croissance de 0,18 % en dix ans
- une accélération nette par la suite pour atteindre 3,00 % en 1985.

1.1.2. L'Occupation selon le Secteur Juridique

La concentration des femmes dans le tertiaire laisse supposer une orientation particulière du comportement d'activité féminine. Cette orientation est aussi celle de l'Offre d'emploi, surtout dans l'administration publique.

Tableau N° 3

"Evolution de l'Occupation Féminine selon le Secteur Juridique"

Année / Sect Jur	1977	1982	1983	1984	1984(Masc)
PUBLIC					
Dont Administrat Services	55,3	55,1	48,1	46,6	13,2
PRIVE					
Autres	16,8	14,0	14,5	10,7	36,2
	4,5	2,6	1,5	0,9	43,8
					6,7

Source : RGEH 1977 et MOD 1982, 1983, 1984

Ces dernières années, notamment à partir de 1982, on constate une chute de l'emploi féminin dans l'Administration, une hausse sensible dans les autres Services. Le secteur privé recrute de moins en moins de femmes.

1.1.3. L'Occupation selon la Situation dans la Profession

De 1966 à 1985, le taux de femmes salariées est en nette progression; autrement dit, le processus de salarisation se consolide d'année en année.

Tableau N° 4

"Evolution de l'Occupation selon la Situation dans la Profession"

Situation / Année	1966	1985
Employeurs	0,34	0,30
Indépendantes	11,19	2,23
Salariées Régulières	61,54	93,69
Salariées Saisonnnières	11,12	1,85
Aides Familiales/Apprenties	14,50	1,93
Non-Déclarées	1,31	-



1.2. Les Femmes Sans Travail

Les femmes sans travail comprennent deux catégories :

- Celles ayant déjà travaillé (STR 1)
- Celles n'ayant jamais travaillé (STR 2°).

Tableau N° 5

" Evolution des Taux de femmes Sans Travail de 1966 à 1985"

Année	1966	1977	1985
STR			
STR 1	5 380	4 859	3 030
STR 2	9 667	18 451	13 581
Ensemble des STR	15 047	23 310	16 611
Taux de Féminisation(1)	1,76	4,27	3,82
Taux d'activité des STR(2)	0,25	0,30	0,15

Source : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985

- (1) Taux Fem des STR = Total STR femmes/ Total STR
- (2) Taux d'Act des STR = Total STR femmes/ Total Population Femme

La catégorie des femmes ayant déjà travaillé et qui cherchent du travail , quoique infime, régresse d'une période à une autre. Quant à la catégorie des STR 2, entendue aussi comme "demande additionnelle", après avoir connu une hausse sensible de 1966 à 1977, apparait , selon les estimations de l'ONS, en régression pour la période suivante; et atteint 0,15 % en 1985.

Le poids de cette catégorie de femmes dans la composition de la population active est infime; de ce fait, elle n'a pratiquement aucune signification statistique et ne saurait consituer une unité d'analyse en soi.

1.3. Les Femmes au Foyer Partiellement Occupées

Par souci de précision et pour quantifier une dimension cachée de l'activité féminine, les services de la planification algérienne ont opté en 1977 <sup>POUR</sup> la création d'une nouvelle catégorie dans "la situation individuelle" de la population féminine totale recensée: "les femmes au foyer partiellement occupées". Quoiqu'elle constitue désormais une partie intégrante de la population active de base, cette catégorie n'a pas bénéficié d'un traitement statistique global. Exclusivement féminine, elle donne aussi une distinction particulière à la population active féminine.

Tableau N° 6

"Evolution des Femmes Partiellement Occupées de 1977 à 1985"

Année Activité des FPO	Strate	1977			1985		
		URB	RUR	TOT	URB	RUR	TOT
Femmes Partielle- ment occupées		14 775	27 377	42 152	93 613	86 759	180 372
%		35,05	64,95	100,00	51,90	48,10	100,00
Taux d'Activité(*)		0,46	0,58	0,54	1,70	1,61	1,66

Source : RGPH 1977 et MOD 1985

(\*) Taux D'activité =  $\frac{\text{Total de Femmes Partiellement Occ de la Strate}}{\text{Total de la population féminine de la strate}}$

A la lumière de ce tableau, plusieurs constats peuvent être relevés :

- un revirement de la tendance selon la strate : en 1977, elles étaient plus importantes en milieu rural, tandis qu'en 1985, elles sont majoritaires en zone urbaine.
- Les femmes partiellement occupées accusent, en terme absolu, une forte croissance : elles sont quatre fois plus nombreuses en 1985 qu'en 1977. Leur contribution à l'activité en général est multipliée par trois en l'espace de sept ans.

Le Rythme d'Evolution des Composantes de l'Activité Féminine

Observé de l'intérieur, chaque compartiment de l'activité féminine évolue selon un rythme particulier, très distinct, l'un de l'autre.

Tableau N° 7

" Récapitulation des Taux d'Activités Féminines de 1966 à 1985 "

Année Taux	1966	1977	1985
Occupation	1,57	1,75	3,00
STR (1+2)	0,25	0,30	0,15
Activité (I)	1,82	2,05	3,15
F.F.O	-	0,54	1,66
Activité(II)	-	2,59	4,81

A la lecture de ce tableau, on peut relever les constats suivants :

- un accroissement substantiel occasioné par l'addition des femmes partiellement occupées , pour la même année 1985, le taux passe de 3,15% à 4,81%.
- un rythme de croissance presque identique en 1977 et 1985 des Occupées (+ 1,25 %) et des femmes partiellement Occupées (+1,12%).
- une baisse de la moitié des STR entre 1977 et 1985 ( de 0,30% à 0,15% ).

D'une manière globale, l'évolution du taux d'activité féminine, selon la définition élargie, de 1966 à 1985, est de l'ordre de 2,99% , soit une moyenne annuelle de 0,15 %.

L'étude des composantes de la population active apparait ainsi comme un moment nécessaire pour la description de l'activité, mais ne saurait être utilisée comme une base pour l'élaboration des projections de la demande féminine d'emploi dans sa globalité. Par exemple, le repérage du rythme d'évolution future de la composante "occupées" suppose la connaissance du comportement de l'offre d'emploi. Or, notre objet consiste essentiellement à l'étude de la "demande" qui s'est exprimée ( satisfaite ou non) sur le marché et qui s'exprimera d'ici l'an 2 000.

2. Tendances Passées de la Demande Féminine d'Emploi

La demande féminine d'emploi a connu une croissance absolue ralentie entre 1966 et 1977, avec une moyenne annuelle de 5 000 nouvelles actives; la période suivante indique un rythme accéléré avec une

- moyenne de 22 000 femmes par année selon la définition restreinte
- moyenne de 40 000 femmes par année selon la définition élargie.

Tableau N° 8

" Evolution de la Population active Féminine de 1966 à 1985"

Année	1966	1977	1985
Activité			
Population Active I	109 453	161 544	342 836
Accroissement		50 074	181 322
Population Act II		203 696	523 238
Accroissement			319 542
Taux Féminisation 1	3,86	5,60	7,94
Taux Féminisation 2		7,06	12,12
Taux d'Activité 1	1,82	2,05	3,15
Taux d'Activité 2		2,59	4,81

Source : RGFH 1966, 1977 et MOD 1985

Tx Fem 1 : Population Féminine Active / Population Active Totale

Tx Fem 2 : Pop Fem Act + FPO / Population Active Totale

Tx Act 1 : Population Féminine Active / Population Féminine Totale

Tx Act 2 : Pop Fem Act + FPO / Population Féminine Totale

En terme de féminisation de l'activité économique, on observe une progression distincte d'une période à l'autre: entre 1966 et 1977, on enregistre une augmentation de 1,74% tandis que pour la période suivante, on obtient un écart plus important, quelque soit la définition retenue, 2,34% ou 5,06%.

En terme de taux d'activité globale, la progression est moins importante : 0,23 % entre 1966 et 1977, et 1,10% pour la période 1977 à 1985.

Donc par rapport à la totalité de la population féminine, l'activité reste très faible durant tout la période, mais par rapport à l'activité économique en soi, l'entrée des femmes devient de plus en plus importante, passant de 3,86 % à 7,94 %.

Enfin, si en terme relatif, le taux d'activité ou le taux de féminisation reste faible par rapport à l'activité masculine, en terme réel, et sous le poids de la structure démographique, l'effectif des femmes actives a été multiplié par cinq de 1966 à 1985. Certes, cet effet multiplicateur est expliqué par la faiblesse de l'effectif des actives en 1966.

### 2.1. L'Activité Féminine selon l'Age

Ce taux d'activité (4,81%) correspond à une moyenne nationale. Le dénombrement de la population féminine selon le groupe d'âge révèle des comportements d'activité divers. (Cf Tableau N° 9 )

Si en 1966, le taux le plus élevé (3,7%) est enregistré chez les jeunes filles du groupe "15-19 ans", on assiste à un déplacement de cette intensité en 1977 à celle du groupe "20-24 ans" (7,2%); en 1985, deux groupes "20-24 ans" et "25-29 ans" présentent des taux d'activité nettement supérieur à la moyenne nationale ( 10,8 % et 11,7 % ). La variable âge apparait ainsi comme révélateur des phénomènes implicites qui auraient un effet causal, sinon explicatif des tendances.

- La réduction de l'activité des filles du groupe "15-19 ans" peut être considérée comme une conséquence logique d'une plus grande rétention scolaire que par le passé.
- L'intensité de l'activité entre "20-24 ans" peut être occasionnée par des contraintes familiales moins importantes non seulement par rapport au passé mais aussi par rapport aux groupes d'âge avancés. La situation matrimoniale interviendrait ainsi comme facteur causal.
- La tendance à l'abandon de l'activité est aussi repérable par la chute des taux après 29 ans, ce qui correspond vraisemblablement à des charges familiales plus contraignantes pour les femmes.
- De même la reprise de l'activité <sup>ne</sup> concernait que le groupe "45-49 ans" (3,0%) en 1966, elle s'imposait plus tôt en 1977, à l'âge de "40-45 ans" et ce de manière plus importante (5,5%); par contre en 1985, la reprise se dessine faiblement pour le groupe "45-49 ans" (4,3%).

Tableau N° 9.

" Taux d'activité Féminine selon l'Age en 1966, 1977 et 1985"

Age \ Année	1966	1977	1985
15 - 19	3,7	4,2	1,9
20 - 24	3,6	7,2	10,8
25 - 29	2,7	6,0	11,7
30 - 34	2,4	4,4	6,6
35 - 39	2,5	3,8	3,9
40 - 44	2,9	5,5	3,8
45 - 49	3,0	6,2	4,3
50 - 54	3,3	4,4	4,3
55 - 59	3,2	4,2	4,3
60 - 64	2,6	3,6	4,3
65 +	1,4	2,1	2,9

Source : RGPH 1977 et MOD 1985

Les Données relatives à 1977 et 1985 regroupent aussi les "femmes partiellement occupées"

## 2.2. L'Activité selon la Situation Matrimoniale

La situation matrimoniale est une des variables incidemment non retenue par les services de la planification pour la description de l'activité économique lors de l'exploitation des recensements de 1966 et 1977.

En considérant les composantes de la population active féminine selon la situation matrimoniale, on observe en 1982 :

- l'importance des femmes célibataires non seulement parmi les Occupées (51,5%) mais aussi parmi les femmes demandeuses d'emploi ( 81,4 %).
- la prédominance des femmes mariées dans la catégorie partiellement occupées (45,8 %).

Tableau N° 10

" Répartition de la population Active féminine  
selon la situation matrimoniale en 1982"

Sit Matrim otivc	Célibataire	Mariée	Veuve/Div/Sép	Ensemble
Occupées	51,5	27,2	21,3	100,00
Partiellement Occ	31,0	45,8	23,2	100,00
Sans Travail	81,4	10,1	8,5	100,0

Source : Revue Statistiques N° 3 (1984) ONS Alger, p30

Les taux d'activité des femmes , âgées de 15-50 ans, selon l'estimation de l'enquête MOD 1985 confirme davantage nos présomptions sur l'effet causal de cet indicateur .

Tableau N° 11

"Répartition de la Population féminine Active selon  
La strate et la situation matrimoniale" (Taux d'Activité)

Strate Etat Civil	Urbaine	Rurale	Nationale
Célibataire	15,82	5,14	10,76
Mariée	9,16	5,35	7,06
Veuve	40,46	24,85	33,23
Divorcée	29,68	6,02	20,10
Séparée	22,29	5,77	9,39
Ensemble des Non-Mariées	18,37	6,50	12,80

Source : résultats MOD 1985 (Ons) Alger 1987

Tx d'Activité =  $\frac{\text{Ensemble de la Pop Act Fem de l'Etat Civil "x" (+ FPO)}}{\text{Total de la population féminine de l'Etat Civil "x"}}$

Le taux le plus important revient aux "veuves" quelque soit la strate (33,23%)  
Et, le taux des non-mariées (célibataires, Veuves, Divorcées, Séparées) est  
supérieur (12,80 %) à celui des femmes mariées (7,06%) à l'échelle nationale.

Cependant, il est utile de souligner que l'intensité des taux d'activité des veuves, divorcées ou séparées ( 33 %, 20 %, 14 % respectivement ) est due particulièrement à la faible fréquence numérique de leurs effectifs. En effet, le taux d'activité 7,06 % des mariées correspond à 44,54 % de l'effectif absolu des femmes actives, et le taux d'activité 33,23 % des veuves actives équivaut en terme absolu à 16,5 % de l'effectif total des femmes en activité.

Par ailleurs, que ce soit en terme relatif ou absolu, la stratification ( Urbaine/ rurale ) révèle des tendances opposées et très distinctes l'une de l'autre, quant à l'activité féminine selon l'état civil :

- En milieu urbain, les célibataires enregistrent un taux d'activité élevé ( 15,82 %) par rapport à celui des femmes mariées ( 9,16 % )
- Mais en milieu rural, la situation est légèrement à l'avantage des femmes mariées ( 5,35 % ) contre 5,14 % des célibataires.

Enfin, d'une manière générale, l'activité est plus intense dans le secteur urbain ( 13,29 % ) qu'en zone rurale ( 5,77 % ).

### 2.3. Evolution de l'Activité selon le Niveau de Qualification

Les définitions retenues par les services de la planification ne permettent pas d'observer l'évolution de l'activité pour la période écoulée selon le niveau de qualification

A titre indicatif, nous pouvons relever une amélioration sensible des niveaux d'instruction des femmes occupées de 1966 à 1985.

Tableau N° 12

"Evolution des niveaux d'instruction des Femmes Occupées de 1966 à 1985"

Niv d'Inst Année	Sans	Alpha	Prim	Moyen	Second	Sup1	Sup 2	Tot
1966	59,76	0,65	14,28	4,08	15,88	0,40	2,25	100,6
1985	20,88	0,71	11,93	27,98	32,13	1,91	4,46	100,0

Source : RGFH 1966, MOD 1985



A travers ces données, on peut aisément constater :

- une réduction au tiers du taux des femmes occupées sans instruction
- les femmes ayant un niveau moyen accusent en terme relatif un poids sept fois supérieurs en 1985 qu'en 1966
- Le taux de femmes ayant un diplôme supérieur est multiplié par cinq en 1985.

Par ailleurs, on peut relever, à travers l'étude des Bilans de l'ONAMO, de 1975 à 1985, une pression constante des femmes "sans qualification" de l'ordre de 50% et plus parmi les demandes d'emploi reçues non-satisfaites. Et ces dernières années, depuis 1980, les femmes "cadres et Techniciennes supérieurs" s'inscrivent auprès des bureaux de l'ONAMO et ne sont pas toutes "placées".

Les résultats des Enquêtes MOD permettent une lecture intéressante des tendances de l'occupation féminine selon le niveau d'instruction. On constate à la lumière du Tableau N° 13, une baisse relative des femmes "sans instruction", une croissance soutenue des niveaux "moyen" et "secondaire", tandis que les travailleuses de niveau supérieur, quoique en progression constante, demeure relativement faible.

Tableau N° 13

"Evolution de l'Occupation Féminine selon le niveau d'instruction de 1982-1985"

Année Niv d'Instr	1982	1983	1984	1985
Sans Instruction	26,6	24,4	22,1	20,9
Alphabétisée	-	-	-	0,6
Primaire	17,6	11,1	10,2	12,0
Moyen	26,0	15,5	15,5	27,9
Secondaire	26,2	18,7	18,1	32,2
Supérieur	3,6	5,5	3,3	6,4
Formation Prof	(*)	22,6	20,0	(*)
N.D.	-	2,2	10,8	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Résultats Enquêtes MOD ( ONS ) 1987

Les résultats de l'Enquête MOD 1985 nous offrent des indices particulièrement inquiétants sur la nature de l'activité selon les niveaux d'instruction des femmes, âgées de 15 à 50 ans;

Tableau N° 14

"Répartition de l'Activité Féminine selon le Niveau d'Instruction en 1985"

Niv d'Instr Strate	Sans	Alpha	Prim	Moyen	Second	Sup 1	Sup 2	Ensemble
Urbaine	7,78	6,54	47,39	19,06	30,70	18,89	55,19	16,17
Rurale	4,88	6,60	5,22	10,26	23,41	18,97	-	5,79
Nationale	5,90	6,57	16,11	16,35	29,40	18,90	50,73	10,29

Source : Résultats MOD 1985 (ONS) Alger 1987

Les observations suivantes méritent une attention particulière :

- Une baisse considérable de l'activité des femmes sans instruction et de celles alphabétisées
- Les femmes ayant un niveau primaire ou moyen se manifestent avec une même intensité (16%) sur le marché du travail, mais un décalage important est notable selon le secteur d'habitat
- Une femme sur trois ayant un niveau secondaire demeure active
- Une femme sur cinq possédant un diplôme supérieur est classée active
- Une femme sur deux détenant une formation spécialisée est active.

2.4.- L'Activité selon la Strate

L'activité féminine, répartie selon la strate, indique un décalage permanent entre l'urbain et le rural

Tableau N° 15

"Evolution de l'Activité Féminine selon la Strate de 1966 à 1985"

Strate \ année	1966	1977		1985	
		TA 1	TA 2	TA 1	TA 2
Urbaine	2,92	4,12	4,58	5,25	6,95
Rurale	1,12	0,64	1,23	1,01	2,61
Nationale	1,82	2,05	2,59	3,15	4,81

Source : Résultats MOD 1985 (ONS) 1987

On peut constater la dominance de l'activité féminine urbaine, et ce quelque soit la définition adoptée. Cependant, il est intéressant de noter la progression graduelle de l'activité féminine de 1966 à 1985 particulièrement selon la définition élargie (T/ 2), même l'activité féminine en milieu rural a connu une légère croissance en 1985.

En guise de conclusion

Cette description sommaire du comportement d'activité féminine, élaborée à partir des données quantitatives, nous a permis de démontrer deux manières de lire les tendances passées :

1. La première met l'accent sur les rythmes distincts de l'évolution de chaque composante de la population active féminine.
2. La seconde fait appel à une vision globale de l'activité féminine selon des variables, estimées essentielles pour l'intelligence des tendances révélées.

Pour un approfondissement de notre étude, nous avons tenté une mise en corrélation de ces variables. Cet essai, liant la Strate, le Niveau d'instruction, la situation matrimoniale et le comportement d'activité féminine, permet la mise en forme d'une explication possible. C'est ce qui constitue l'objet de notre second document.